interitu vitam tuam : verùm etiam operam dare oportet ut filii vestri ac domestici credant, fidemque san-

CAPUT V.

1. Post hæc erat dies festus Judæorum, et ascendit Jesus Jerosolymam.

2. Est autem Jerosolymis probatica piscina, quæ cognominatur hebraicè Bethsaida, quinque porticus habens.

3. In his jacebat multitudo magna languentium, cæcorum, claudorum, aridorum, expectantium aquæ motum.

4. Angelus autem Domini descendebat secundùm tempus in piscinam, et movebatur aqua : et qui prior descendisset in piscinam post motionem aquæ, sanus fiebat à quâcumque detinebatur infirmitate.

5. Erat autem quidam homo ibi, triginta et octo annos habens in infirmitate suâ.

6. Hunc cùm vidisset Jesus jacentem, et cognovisset quia jam multùm tempus haberet, dicit ei : Vis sanus fieri ?

7. Respondit ei languidus : Domine, hominem non habeo, ut cùm turbata fuerit aqua, mittat me in piscinam : dùm venio enim ego, alius ante me descendit.

8. Dicit ei Jesus : Surge, tolle grabatum tuum, et ambula.

9. Et statim sanus factus est homo ille : et sustulit grabatum suum, et ambulabat. Erat autem sabbatum in die illo.

10. Dicebant ergo Judæi illi qui sanatus fuerat : Sabbatum est : non licet tibi tollere grabatum tuum.

11. Respondit eis : Qui me sanum fecit, ille mihi dixit : Tolle grabatum tuum, et ambula.

12. Interrogaverunt ergo eum : Quis est ille homo qui dixit tibi : Tolle grabatum tuum, et ambula.

13. Is autem qui sanus fuerat effectus, nesciebat quis esset : Jesus enim declinavit à turbâ constitutâ in loco.

14. Postea invenit eum Jesus in templo, et dixit illi : Ecce sanus factus es : jam noli peccare, ne deterius tibi aliquid contingat.

15. Abiit ille homo, et nuntiavit Judæis, quia Jesus esset, qui fecit eum sanum.

16. Propterea persequebantur Judæi Jesum, quia hæc faciebat in sabbato.

17. Jesus autem respondit eis : Pater meus usque modo operatur, et ego operor.

18. Propterea ergo magis quærebant eum Judæi interficere, quia non solùm solvebat sabbatum, sed et Patrem suum dicebat Deum, æqualem se faciens Deo. Respondit itaque Jesus, et dixit eis :

19. Amen, amen dico vobis : Non potest Filius à se facere quidquam, nisi quod viderit Patrem facientem : quæcumque enim ille fecerit, hæc et Filius similiter facit.

20. Pater enim diligit Filium, et omnia demonstrat ei quæ ipse facit : et majora his demonstrabit ei opera, ut vos miremini.

ctis operibus testentur, ut Christus in familiâ vestrâ regnet. *Credidit ipse, et domus ejus tota.*

CHAPITRE V.

1. Après cela était la fête des Juifs ; et Jésus s'en alla à Jérusalem.

2. Or, il y a à Jérusalem une piscine des brebis appelée en hébreu Bethsaïda ; et elle est environnée de cinq galeries ;

3. Dans lesquelles étaient couchés un grand nombre de malades, d'aveugles, de boiteux, et d'autres qui avaient des membres desséchés, qui tous attendaient le mouvement de l'eau ;

4. Car l'ange du Seigneur descendait à certain temps dans cette piscine, et en agitait l'eau ; et celui qui y entrait le premier après que l'eau avait été ainsi agitée, était guéri, quelque maladie qu'il eût.

5. Or, il y avait là un homme qui était malade depuis trente huit ans.

6. Jésus l'ayant vu couché par terre, et sachant qu'il était malade depuis fort long temps, lui dit : Voulez-vous être guéri ?

7. Le malade lui répondit : Seigneur, je n'ai personne pour me jeter dans la piscine après que l'eau a été agitée ; car pendant que je vais, un autre y descend avant moi.

8. Jésus lui dit : Levez-vous ; emportez votre lit, et marchez.

9. Et aussitôt cet homme fut guéri ; et prenant son lit, il commença à marcher. Or, ce jour là était un jour de sabbat.

10. C'est pourquoi les Juifs dirent à celui qui avait été guéri : C'est le jour du sabbat ; il ne vous est pas permis d'emporter votre lit.

11. Il leur répondit : Celui qui m'a guéri m'a dit : Emportez votre lit, et marchez.

12. Ils lui demandèrent : Qui est donc cet homme qui vous a dit : Emportez votre lit et marchez.

13. Mais celui qui avait été guéri, ne savait lui-même qui il était ; car Jésus s'était retiré de la foule du peuple qui était en ce lieu-là.

14. Depuis, Jésus rencontra cet homme dans le temple, et lui dit : Vous voilà guéri ; ne péchez plus à l'avenir, de peur qu'il ne vous arrive quelque chose de pis.

15. Cet homme s'en alla et annonça aux Juifs que c'était Jésus qui l'avait guéri.

16. C'est pourquoi les Juifs persécutaient Jésus, parce qu'il faisait ces choses le jour du sabbat.

17. Mais Jésus leur dit : Mon Père ne cesse point d'agir ; et j'agis aussi.

18. C'est pour cela donc que les Juifs cherchaient encore avec plus d'ardeur à le faire mourir, parce que, non seulement il ne gardait pas le sabbat, mais qu'il disait même que Dieu était son Père, se faisant égal à Dieu. Sur quoi Jésus répondit, et leur dit :

19. En vérité, en vérité, je vous le dis, le Fils ne saurait rien faire de lui même ; il ne fait que ce qu'il voit faire à son Père ; car tout ce que le Père fait, le Fils le fait aussi comme lui,

20. Parce que le Père aime le Fils, et il lui montre tout ce qu'il fait lui-même ; et il lui montrera des œuvres encore plus grandes que celles-ci ; en sorte que vous serez vous-mêmes dans l'admiration.

21. Sicut enim Pater suscitat mortuos, et vivificat ; sic et Filius, quos vult, vivificat.

22. Neque enim Pater judicat quemquam, sed omne judicium dedit Filio.

23. Ut omnes honorificent Filium, sicut honorificant Patrem : qui non honorificat Filium, non honorificat Patrem qui misit illum.

24. Amen, amen dico vobis, quia qui verbum meum audit, et credit ei qui misit me, habet vitam æternam, et in judicium non venit, sed transiit à morte in vitam.

25. Amen, amen dico vobis, quia venit hora, et nunc est, quandò mortui audient vocem Filii Dei, et qui audierint, vivent.

26. Sicut enim Pater habet vitam in semetipso, sic dedit et Filio habere vitam in semetipso.

27. Et potestatem dedit et judicium facere, quia Filius hominis est.

28. Nolite mirari hoc, quia venit hora in quâ omnes qui in monumentis sunt, audient vocem Filii Dei.

29. Et procedent qui bona fecerunt, in resurrectionem vitæ ; qui verò mala egerunt, in resurrectionem judicii.

30. Non possum ego à meipso facere quidquam : sicut audio, judico, et judicium meum justum est : quia non quæro voluntatem meam, sed voluntatem ejus qui misit me.

31. Si ego testimonium perhibeo de meipso, testimonium meum non est verum.

32. Alius est qui testimonium perhibet de me : et scio quia verum est testimonium quod perhibet de me.

33 Vos misistis ad Joannem, et testimonium perhibuit veritati.

34. Ego autem non ab homine testimonium accipio ; sed hæc dico, ut vos salvi sitis.

35. Ille erat lucerna ardens et lucens : vos autem voluistis ad horam exultare in luce ejus.

36. Ego autem habeo testimonium majus Joanne : opera enim quæ dedit mihi Pater, ut perficiam ea, ipsa opera quæ ego facio, testimonium perhibent de me, quia Pater misit me.

37. Et qui misit me Pater, ipse testimonium perhibuit de me : neque vocem ejus unquàm audistis, neque speciem ejus vidistis.

38. Et verbum ejus non habetis in vobis manens, quia quem misit ille, huic vos non creditis.

39. Scrutamini Scripturas, quia vos putatis in ipsis vitam æternam habere : et illæ sunt, quæ testimonium perhibent de me.

40. Et non vultis venire ad me, ut vitam habeatis.

41. Claritatem ab hominibus non accipio.

42 Sed cognovi vos, quia dilectionem Dei non habetis in vobis.

43. Ego veni in nomine Patris mei, et non accipitis me : si alius venerit in nomine suo, illum accipietis.

44. Quomodò vos potestis credere, qui gloriam ab

21. Car comme le Père ressuscite les morts, et leur donne la vie, de même le Fils donne la vie à qui il lui plaît.

22. Car le Père ne juge personne, mais il a donné au Fils tout pouvoir de juger,

23. Afin que tous honorent le Fils comme ils honorent le Père. Celui qui n'honore point le Fils, n'honore point le Père qui l'a envoyé.

24. En vérité, en vérité, je vous dis que celui qui entend ma parole, et qui croit en celui qui m'a envoyé, a la vie éternelle, et il ne tombe point dans la condamnation ; mais il est déjà passé de la mort à la vie.

25. En vérité, en vérité, je vous dis que l'heure vient, et qu'elle est déjà venue où les morts entendront la voix du Fils de Dieu ; et où ceux qui l'entendront, vivront.

26. Car comme le Père a la vie en lui-même, il a aussi donné au Fils d'avoir la vie en lui-même.

27. Et il lui a donné le pouvoir de juger, parce qu'il est Fils de l'homme.

28. Ne vous étonnez pas de ceci, car le temps viendra où tous ceux qui sont dans les sépulcres, entendront la voix du Fils de Dieu.

29. Et alors ceux qui auront fait de bonnes œuvres, sortiront pour ressusciter à la vie ; mais ceux qui en auront fait de mauvaises, sortiront pour ressusciter à leur condamnation.

30. Je ne puis rien faire de moi-même ; je juge selon ce que j'entends, et mon jugement est juste, car je ne cherche pas ma volonté propre, mais la volonté de celui qui m'a envoyé.

31. Si je rends témoignage de moi-même, mon témoignage n'est pas véritable.

32. Il y en a un autre qui rend témoignage de moi, et je sais que le témoignage qu'il en rend est véritable.

33. Vous avez envoyé à Jean, et il a rendu témoignage à la vérité.

34. Mais pour moi, ce n'est pas d'un homme que je reçois témoignage ; mais je dis ces choses, afin que vous soyez sauvés.

35. Cet homme était une lampe ardente et luisante ; et vous avez voulu vous réjouir pour un peu de temps à la lueur de sa lumière.

36. Mais pour moi, j'ai un témoignage plus grand que celui de Jean ; car les œuvres que mon Père m'a données à faire, ces œuvres que je fais, rendent témoignage de moi, que c'est mon Père qui m'a envoyé.

37. Et mon Père qui m'a envoyé, a rendu lui-même témoignage de moi ; mais vous n'avez jamais entendu sa voix ; ni vu sa face.

38. Et sa parole ne demeure point en vous, parce que vous ne croyez point en celui qu'il a envoyé.

39. Vous lisez avec soin les Écritures, parce que vous croyez y trouver la vie éternelle ; et ce sont elles qui rendent témoignage de moi.

40. Et cependant vous ne voulez pas venir à moi, pour recevoir la vie.

41. Je ne tire point ma gloire des hommes :

42. Mais je vous connais, que vous n'avez point en vous l'amour de Dieu.

43. Je suis venu au nom de mon Père, et vous ne me recevez pas : si un autre vient en son propre nom, vous le recevrez.

44. Comment pouvez-vous croire, vous qui recher-

invicem accipitis, et gloriam quæ à solo Deo est, non quæritis?

45. Nolite putare quia ego accusaturus sim vos apud Patrem : est qui accusat vos Moyses, in quo vos speratis.

46. Si enim crederetis Moysi, crederetis forsitan et mihi : de me enim ille scripsit.

47. Si autem illius litteris non creditis, quomodò verbis meis credetis?

chez la gloire que vous vous donnez les uns aux autres, et qui ne recherchez point la gloire qui vient de Dieu seul?

45. Ne pensez pas que ce soit moi qui doive vous accuser devant le Père : il est quelqu'un qui vous accusera, Moïse auquel vous espérez.

46. Car si vous croyiez Moïse, peut-être vous me croiriez aussi, parce que c'est de moi qu'il a écrit.

47. Mais si vous ne croyez pas à ses écrits, comment croirez-vous à mes paroles?

COMMENTARIA.

SENSUS LITTERALIS.

Vers. 1.—*Post hæc erat festus dies Judæorum*, Pascha secundùm ministerii Christi, secundùm S. Irenæum; vel Pentecoste, secundùm SS. Chrysost. et Cyrillum Alexandr.; *et ascendit Jesus Jerosolymam*, secundùm præscriptum legis, ut exemplum obedientiæ in omnibus præberet.

Vers. 2, 3. — *Est autem Jerosolymis probatica piscina, quæ cognominatur Hebraicè Betzaida, quinque porticus habens.* In manuscriptis optimæ notæ codicibus Græcis legitur : ἐπὶ τῇ προβατικῇ κολυμβήτρᾳ. Sic inter alios habet Vaticanus codex vetustissimus et emendatissimus : alii verò codices hæc verba, ἐπὶ τῇ, omittunt. Secundùm priorem lectionem vertendum esset : *Est autem Jerosolymis ad portam ovium*, quâ scilicet oves immolandæ inducebantur in urbem, vel quâ oves ad pascua educebantur, piscina, etc. Secundùm alteram lectionem, quæ est Vulgatæ nostræ, quam etiam videntur secuti SS. Chrysostomus, Cyrillus, Hieronymus, Theophylactus, et quæ Mss. codicibus Græcis aliquibus nititur, vertendum est in hunc modum : *Est autem Jerosolymis probatica piscina*, id est, piscina ovium, sic vocata ab ipsâ *portâ Gregis*, de quâ 2 Esdræ, 3, 1. Oves Græcè πρόβατα dicuntur, hinc piscina ad portam ovium sita dicta est Probatica. Piscina hæc seu stagnantium aquarum congeries, alibi dicitur *natatoria*, quòd aquas abluendis immundis contineret. *Bethsaidam* appellatam, id est, *piscationis domum*, versio nostra Vulgata docet : *Betesdam*, seu *Bethesedam* Græcus textus. *Bethéseda domum misericordiæ* seu *gratiæ* significat, conveniens nomen ob beneficia sanitatis, quæ Dei misericordiâ et benignitate ægri in illâ piscinâ consequebantur. *Betheseda* significat et *domum effusionis*, aptum etiam piscinæ nomen, in quam aquæ ex variis aquæductibus funde-

SENS LITTÉRAL ET SPIRITUEL.

Vers. 1 jusqu'au 5. — *Après cela la fête des Juifs étant arrivée, Jésus s'en alla à Jérusalem. Or il y avait à Jérusalem la piscine des brebis, appelée en Hébreu, Bethsaïda, qui avait cinq galeries, dans lesquelles étaient couchés un grand nombre de malades*, etc. — C'est une question fort agitée entre tous les interprètes, de savoir ce que S. Jean entendait par cette *fête des Juifs*. S. Jean Chrysostôme, S. Cyrille, et plusieurs autres ont cru qu'il parlait de la fête de la Pentecôte. Mais il a paru plus vraisemblable à quelques savants auteurs, de suivre le sentiment de S. Irenée, qui a entendu par cette *fête des Juifs*, la grande solennité de Pâque, qui fut la seconde, depuis que le Fils de Dieu eut commencé à s'acquitter des divines fonctions de son ministère. Il se rendit donc à Jérusalem en cette fête, tant pour satisfaire, selon sa coutume, à cette observation de la loi, que pour avoir lieu d'instruire les Juifs, et par son exemple, et par ses paroles, et par ses miracles. Il y avait dans Jérusalem une piscine, qu'on nommait *la piscine des brebis*, soit à cause qu'on y avait les brebis et les autres bêtes destinées aux sacrifices, comme l'ont cru plusieurs interprètes, soit plutôt parce qu'elle était *à la porte des brebis*, dont il est parlé dans le second livre d'Esdras. Et on la nommait ainsi, parce que les brebis avec les autres victimes entraient ou sortaient ordinairement par cette porte, qui est appelée ailleurs, *la porte du troupeau*, ou des troupeaux. Cette piscine fameuse était environnée de cinq galeries où l'on pouvait se promener à couvert, et qui servaient en ce temps-là à retirer un grand nombre de malades, que Dieu guérissait par l'entremise d'un ange, qui était, comme on le verra ensuite, une excellente figure. *Un ange du Seigneur descendait* donc du ciel dans cette piscine *en certains temps*; ce que S. Cyrille entend de la fête seule de la Pentecôte. Mais plusieurs interprètes sont d'un autre sentiment, croyant que cela se doit entendre de plusieurs temps différents de l'année. Et S. Irenée rapporte même ce miracle au temps de la grande fête de Pâque. Or il est certain que le temps auquel *l'eau était* troublée par l'ange, ne pouvait être prévu par les malades, qui étaient ainsi dans une continuelle attente, et toujours prêts à se jeter dans cette eau au moment que l'ange l'aurait agitée. L'agitation qu'il y causait, imprimait une vertu miraculeuse pour guérir, non tous les malades qui s'y jetaient, mais un seul, et *celui qui s'y était jeté le premier*. Ainsi l'eau par elle-même ne pouvait avoir aucun effet, mais l'eau remuée par l'ange guérissait infailliblement le premier de ces malades qui s'y jetait. Et tous les autres étaient obligés d'attendre qu'il revint remuer encore l'eau, espérant chacun à son tour y trouver sa guérison.

Les saints Pères ont trouvé dans cette piscine et dans ces guérisons miraculeuses qui s'y opéraient, une excellente figure des eaux du baptême, et de l'effet tout divin qu'elles produisent dans l'âme de ceux qui y sont lavés comme en un bain spirituel et salutaire. S. Chrysostôme témoigne, que Dieu voulut en traçant ainsi une image de ce qui devait arriver ensuite, accoutumer les esprits, par la vue des effets miraculeux que produisait sur les corps l'eau d'une piscine troublée par un ange, à trouver moins incroyable la guérison toute spirituelle de ceux qui reçoivent le baptême. L'ange descendant dans cette piscine pour en troubler l'eau, y imprimait une divine vertu pour la guérison des maladies corporelles; afin, dit ce Père, que les Juifs apprissent par là que le Seigneur même des anges, et celui qui est appelé l'ange du grand conseil, pourrait beaucoup plus facilement laver les crimes et toutes les taches des âmes dans les eaux baptismales sanctifiées par le mérite de son sang. Comme l'eau de la piscine ne guérissait point par sa nature, puisqu'elle eût guéri en tout temps, mais seulement lorsque l'ange y descendait pour la remuer :

bantur et confluebant. Circumdata erat hæc piscina quinque porticibus, in quibus ambulabant homines, et ponebantur infirmi, aquæ motum exspectantes. *In his jacebat multitudo magna languentium, cæcorum, claudorum, aridorum*, seu paralyticorum, et quibus aliqua pars corporis ab influxu vitali destituta erat, et inutilis ad usum facta, *expectantium aquæ motum*, sive impressionem salutiferam aquæ factam ab angelo.

Vers. 4.—*Angelus autem Domini descendebat secundùm tempus in piscinam*, tempore à Deo præstituto, hominibus improviso, *et movebatur aqua*, quod signum erat descensûs angeli, et divinæ virtutis ad sanitatem impertiendam illi, qui tunc in aquam immergeretur, paratæ. *Et qui prior descendisset in piscinam post motionem aquæ, sanus fiebat à quâcumque detinebatur infirmitate*, cui nec ars, nec natura subvenire poterat. Naturalis ergo non erat illa per aquam piscinæ medicatio : primò quia stato tempore fiebat; 2° quia omnia morborum genera sanabantur; 3° quia non sanabatur nisi qui prior mergebatur in piscinam, post angeli descensum et aquæ motum. Quamvis porrò veteris Testamenti historia non meminerit hujus piscinæ, et celebris miraculi in eâ fieri soliti, neque etiam Josephus; silentium istud præscribere non potest historiæ hujus evangelicæ veritati. Omnia enim quæ Jerosolymis erant admiratione digna in veteris Instrumenti libris scripta non sunt, nec à Josepho memorantur omnia miracula, præsertim quæ ad tempus dispensationis Christi pertinent. Verisimile porrò est hanc vim aquis piscinæ Probaticæ, seu piscinæ Siloë divinitùs datam paulò ante adventum Christi, ut typus esset aquarum Baptismi, quo sanantur animæ à morbis peccatorum.

de même l'eau n'agit pas en nous simplement par elle-même; mais c'est lorsqu'elle a reçu l'impression de la grâce du Saint-Esprit, qu'elle efface en nous tous nos péchés. La faiblesse corporelle était alors un obstacle pour être guéri, empêchant que les malades ne pussent se jeter assez promptement dans la piscine : mais chacun à présentement la liberté de s'approcher des eaux du baptême : car ce n'est plus un ange qui trouble l'eau en certain temps, mais c'est le Seigneur des anges qui guérit tous ceux qui y ont recours. Il ne s'agit plus d'un seul qui peut espérer sa guérison; mais quand tous les hommes s'en approcheraient en même temps, les trésors de la grâce de ce médecin suprême ne seraient point épuisés; de même que les rayons du soleil, pour éclairer tout l'univers et se distribuer à toutes les créatures, ne perdent rien de leur éclat qui est toujours égal à lui-même.

Vers. 5 jusqu'au 8. — *Or il y avait là un homme qui était malade depuis trente huit ans. Jésus l'ayant vu couché, et connaissant qu'il était malade depuis fort long temps, lui dit : Voulez-vous être guéri? Le malade lui répondit : Seigneur, je n'ai personne*, etc. — Les saints interprètes ont cru que cet homme, qui était malade depuis trente-huit ans d'une maladie incurable, était un paralytique; et la manière dont l'évangéliste en parle ici, fait juger que ce pouvait être effectivement la paralysie qui était son mal. Mais pourquoi le Fils de Dieu laissant là tous les malades, qui étaient au même lieu en si grand nombre, vient il trouver celui-ci pour le guérir en présence de tous les autres? C'est sans doute cette impuissance même où il se trouvait d'être guéri comme eux tous, à cause que personne ne se présentait pour le jeter promptement dans l'eau après que l'ange l'avait remuée, qui excita la compassion du Sauveur à son égard. Et d'ailleurs sa maladie si invétérée et incurable à tous les remèdes humains, paraissait être un sujet digne de faire éclater la toute-puissance de celui qui était venu dans le monde, principalement pour guérir les âmes, mais qui en traçait une figure dans la guérison miraculeuse des corps. La demande qu'il lui fait en lui disant : *Voulez-vous être guéri?* parait d'abord en quelque sorte inutile. Mais on trouvera qu'elle renferme un grand sens, si on la considère de plus près. Ce n'était donc pas que le Fils de Dieu doutât du désir qu'avait ce malade d'être guéri, puisqu'il ne lui pas venu à cette piscine avec tous les autres, s'il n'y eût cherché sa guérison. Mais il voulait l'exciter par là à avoir recours à celui qui pouvait lui rendre la santé, ou au moins il avait le dessein de lui faire faire dans cet instant une attention plus particulière sur la grandeur de la maladie qui le réduisait en un état si déplorable, et lui faire concevoir en même temps un plus grand désir d'en être guéri, afin que ce désir même devînt un sujet à Jésus-Christ d'exercer sa miséricorde à son égard. Mais disons aussi qu'il nous exprimait en ce peu de mots un des grands obstacles à la guérison des malades spirituels, à qui on peut dire véritablement qu'ils ne veulent point très-souvent être guéris, parce que leur volonté même, toute corrompue par le péché, s'oppose à leur guérison, et qu'ils craignent d'ordinaire de sortir des dérèglements où ils sont plongés, aimant les maux et s'y plaisant par un effet malheureux de la corruption de leur cœur.

Le paralytique ne répond point précisément au Sauveur sur ce qu'il lui demandait. Mais il se contente, pour le toucher de compassion, de lui témoigner l'impuissance où il se trouvait d'être guéri, n'ayant point d'homme qui voulût bien le jeter dans la piscine au moment que l'eau en était troublée, et ne le pouvant faire par lui-même. Aussi c'était cet aveu que le Fils de Dieu était bien aise de tirer de lui. Car il était nécessaire qu'il reconnût cette impuissance où il était de guérir, afin que la grâce qu'il recevrait de sa guérison, devînt en lui un plus grand sujet de reconnaissance. Mais il avait, dit saint Augustin, très-grande raison de dire qu'*il n'avait point d'homme* pour le secourir. Car un homme et un Homme-Dieu, lui était absolument nécessaire pour cela.

Vers. 8, 9.—*Jésus lui dit : Levez-vous, emportez votre lit, et marchez : et cet homme fut guéri à l'instant, et prenant son lit, il commença à marcher*, etc. — Saint Jean Chrysostôme ne peut assez admirer la persévérance de ce malade à attendre sa guérison, et à l'espérer en quelque façon contre toute sorte d'espérance. Lors donc qu'il croyait peut-être que Jésus-Christ, qu'il ne connaissait point, ne lui avait demandé, *s'il voulait être guéri*, que pour l'assurer de son secours,

guidus: Domine, hominem non habeo, ut cùm turbata fuerit aqua mittat me in piscinam. Neminem habeo, à quo adjutus, opportuno momento demitti possim in piscinam: *Dum venio enim ego, alius ante me descendit*, sicque beneficium sanitatis præoccupat. *Dicit ei Jesus: Surge*, fruere sanitate, quam tibi impertior, ne diutiùs angeli descensum et aquæ motum exspectare cogaris: *Tolle grabatum tuum, et ambula.* Lectum tuum in domum transfer, quo signo certò cognoscant omnes qui te nôrunt, te perfectè sanatum esse.

Vers. 9, 10. — *Et statim sanus factus est homo ille: et sustulit grabatum suum, et ambulabat* domum suam repetens. *Erat autem sabbatum in die illo.* Dies quâ Christus languidum illum sanavit, erat dies sabbati. *Dicebant ergo Judæi illi homini qui sanatus fuerat: Sabbatum est, non licet tibi tollere grabatum tuum.* Lex enim id vetat. *Nolite portare pondera in die sabbati, nec inferatis per portas Jerusalem*, ait Dominus; Jerem. 17, 21, 22, 24; *et nolite ejicere onera de domibus vestris in die sabbati, et omne opus non facietis: sanctificate diem sabbati, sicut præcepi patribus vestris.*

et lui offrir de le jeter dans la piscine au moment que l'Ange en aurait remué l'eau, il fut bien surpris de l'entendre lui parler avec une autorité souveraine, et lui commander *de se lever, d'emporter le lit* sur lequel il était couché, et de *marcher*. Mais la surprise s'augmenta beaucoup, lorsque ce commandement fut suivi dans l'instant même de l'effet. Car quand le Sauveur lui commande de se lever, dit saint Augustin, il ne lui commande pas seulement de le faire, mais il lui en donne en même temps la force en le guérissant: *Non operis imperium fuit, sed operatio sanitatis.* Il ne prie pas pour le malade, afin de guérir sa paralysie, de peur que les Juifs ne le regardassent comme quelqu'un des saints Prophètes des siècles passés, mais il parle avec empire comme le Dieu des vertus, et lui commande de s'en aller avec joie en sa maison, portant lui-même son lit sur lequel il était porté auparavant, afin que tous ceux qui le verraient regardassent ce prodige comme une preuve incontestable de sa guérison, et de la puissance de celui qui l'avait guéri.

Ce qu'il y a encore ici de remarquable, dit saint Jean Chrysostôme, et ce qui nous doit faire admirer davantage l'obéissance de ce malade, c'est qu'entendant Jésus lui faire un commandement si surprenant, il n'en eut aucune défiance, ni ne dit point: Que veut donc dire ceci? un ange descend du ciel et trouble l'eau de cette piscine; et cependant il ne guérit qu'un seul malade: et vous qui n'êtes qu'un homme, vous prétendez faire davantage d'une parole que les anges? Il y a là de l'orgueil et de la présomption. Il n'eut point toutes ces pensées; sans s'arrêter à tout ce que le raisonnement aurait pu lui suggérer, il se leva au moment que Jésus-Christ eut parlé, parce qu'il sentit l'effet de sa parole toute-puissante.

Vers. 10 jusqu'au 14. — *Les Juifs dirent donc à celui qui avait été guéri: C'est aujourd'hui le sabbat, il ne vous est pas permis d'emporter votre lit. Il leur répondit: Celui qui m'a guéri m'a dit: Emportez votre lit, et marchez*, etc. — Si l'obéissance que témoigna ce malade, lorsque personne ne lui faisait de la peine, pouvait paraître moins admirable; ce qu'il fait après est plus digne d'admiration. Car les Juifs lui reprochant qu'il violait le sabbat, non seulement il méprisa leur fureur, mais il releva publiquement la gloire de celui qui l'avait guéri, et ferma la bouche à l'impudence de ces calomniateurs: *Celui là même*, leur répondit-il, *qui m'a guéri, m'a dit: Emportez votre lit, et marchez*; ce

Vers. 11. — *Respondit eis: Qui me sanum fecit, ille mihi dixit: Tolle grabatum tuum, et ambula.* Qui divinâ virtute me sanavit, divinâ pariter auctoritate mihi jussit ut lectum ferrem. Ipsi proinde parere debui.

Vers. 12, 13. — *Interrogaverunt ergo eum: Quis est ille homo, qui dixit tibi: Tolle grabatum tuum et ambula?* Quærunt non quod admirentur, sed quod calumnientur: non interrogant quis languidum sanavit, sed quis illi dixit: *Tolle grabatum tuum*, ut calumniandi ansam arripiant: non quis sit vir ille admirabilis, ac divinus, ille propheta, interrogant; sed contemptim et invidiosè, « *Quis est ille homo?.... Is autem sanus fuerat effectus, nesciebat quis esset.* » Nec enim eum ante viderat, neque ex nomine noverat. *Jesus enim declinavit* et subduxit se *à turbâ constitutâ in loco* in quo edidit miraculum, ut Judæorum invidiam declinaret, et plausum popularem se non captare ostenderet; ut denique is qui sanus fuerat factus miraculum prædicare posset absque adulationis suspicione, si quidem miraculi auctorem nondùm noverat

qui est de même que s'il leur avait parlé ainsi: N'êtes-vous pas très-injustes de me vouloir empêcher de suivre les ordres de celui qui a eu la force de guérir en un instant une maladie si invétérée? Et est-il à croire qu'un tel homme ne sache pas mieux que vous en quoi consiste l'observation du sabbat? Aussi saint Jean Chrysostôme nous fait remarquer que celui qui venait d'être guéri était bien persuadé, que ces Juifs qui le reprenaient étaient moins touchés du violement prétendu du jour du sabbat, que de ce miracle même d'une guérison si surprenante, qui choquait leur jalousie. C'est pourquoi il néglige leurs reproches, jugeant sagement que celui en qui il voyait une puissance si divine, ne pouvait point lui rien commander d'injuste et de contraire à la loi.

Mais d'où vient que Jésus-Christ lui ordonnait une chose qui choquait la délicatesse des Pharisiens, et qui semblait violer en quelque sorte le précepte touchant le sabbat? Premièrement, il voulait leur faire voir ce qu'il dit ailleurs: *Que le Fils de l'homme était maître du sabbat même.* Secondement, il n'était pas contre l'esprit de la loi d'emporter son lit, lorsqu'on le faisait seulement pour marquer à tout le monde le miracle par lequel on venait d'être guéri. En troisième lieu, le Sauveur voulait apprendre peu à peu aux hommes, que la véritable observation du sabbat consistait à s'abstenir principalement du péché. Enfin, comme il se trouvait beaucoup plus de monde les jours du sabbat, il les choisissait ordinairement pour y faire ses miracles, afin qu'il y eût plus de témoins de ces preuves authentiques de sa mission.

Le Fils de Dieu connaissant la mauvaise volonté des Pharisiens et des Docteurs de la loi, s'était retiré de la foule du peuple dans le moment qu'il avait guéri le paralytique, et il le fit, non par la crainte d'être arrêté, lui qui ne devait souffrir que dans le moment qu'il avait déterminé avec son Père; mais pour diminuer en quelque sorte par son absence le sujet de la jalousie de ses ennemis, et pour donner lieu en même temps à celui qu'il avait guéri, de publier ce miracle, sans pouvoir être soupçonné de flatterie à son égard, puisqu'il lui était absolument inconnu. Cet homme ne put donc point dire aux Juifs qui il était, ne le sachant pas lui-même: car le Fils de Dieu n'était pas encore si connu de tous, ainsi qu'il le fut depuis. Ils ne lui demandèrent pas, qui était celui qui l'avait guéri; car leur demande eût servi à les confondre, puisqu'ils n'auraient pu attester publiquement cette guérison

Vers. 14, 15, 16. — *Postea invenit eum Jesus in templo* gratias Deo agentem pro accepto beneficio: *Et dixit illi: Ecce sanus factus es, jam noli peccare, ne deterius tibi aliquid contingat.* Cave ne tale aliquid committas, quale ante hos triginta et octo annos. Divinitatem suam Jesus demonstrat, ea se nosse ostendens, quæ ante nativitatem suam clam acciderant: et sæpè morbos pœnas esse à Deo propter peccata

miraculeuse, sans reconnaître qu'il venait de la part de Dieu, et par conséquent qu'il ne pouvait faire de commandement qui violât sa sainte loi. Mais ils s'attachent à ce qui pouvait le rendre odieux en lui demandant *qui était celui qui lui avait ordonné d'emporter son lit* le jour du sabbat, *et de s'en aller*; ce qui était la même chose dans leur pensée, que de lui dire: Qui est cet homme qui a osé vous commander de violer le sabbat? Et c'est ainsi que la malignité de l'envie cherche d'ordinaire dans la conduite de ceux qu'elle attaque, comme elle attaquait alors Jésus-Christ, non ce qui peut les rendre louables aux yeux de Dieu, mais ce qui semble enfermer quelque sujet de reproche, n'étant pas considéré avec la simplicité de cet œil évangélique, qui cherche plutôt à s'édifier dans ses frères, qu'à y chercher de quoi exercer la rigueur de sa censure.

Vers. 14, 15, 16. — *Depuis Jésus trouva cet homme dans le temple, et il lui dit: Vous voyez que vous êtes guéri; ne pêchez plus à l'avenir, de peur qu'il ne vous arrive encore pis. Cet homme alla donc trouver les Juifs, et leur dit, que c'était Jésus qui l'avait guéri*, etc. — Quoique cet homme eût fait paraître beaucoup de reconnaissance et de courage, en obéissant à celui qui l'avait guéri, malgré les reproches de ceux qui portaient envie à sa gloire, il ne le connaissait point encore pour le Christ et le Fils de Dieu. Jésus veut donc se faire connaître à lui, afin que le médecin suprême de son corps et de son âme ne lui fût pas inconnu, étant nécessaire, comme il dit lui-même ailleurs, *pour avoir la vie éternelle, de connaître celui qui est le seul Dieu véritable, et Jésus-Christ qu'il a envoyé.* Ainsi *ayant rencontré depuis cet homme dans le temple*, où il alla rendre à Dieu sans doute ses actions de grâces de sa guérison, il lui dit ces paroles remarquables: *Vous voyez que vous êtes guéri; ne pêchez plus à l'avenir, de peur qu'il ne vous arrive quelque chose de pire.* Il reconnaît dans le temple, dit saint Augustin, celui qu'il n'avait point connu dans le milieu de la foule du peuple; ce qui pouvait figurer la peine que l'on a aussi de connaître, comme l'on doit, Jésus-Christ au milieu du siècle, où tant d'obstacles s'opposent sans cesse au bonheur d'une connaissance si nécessaire. Dieu emploie souvent, comme le remarque saint Chrysostôme, les douleurs et les maladies du corps auxquelles les hommes sont si sensibles, pour guérir celles de leurs âmes, dont ils ont beaucoup moins de sentiment. Lors donc que le Fils de Dieu dit à cet homme: *Vous voilà guéri, prenez garde à ne plus pécher*, etc. Il l'oblige de faire une réflexion sérieuse sur sa guérison, et sur la cause de la maladie dont il avait été guéri; et il lui apprend, dit le même saint, trois choses tout à la fois; la première, que son mal lui était venu de ses péchés; la seconde, que ce que l'on dit des châtiments de l'autre vie est véritable; et la troisième, que les peines de l'enfer sont infinies dans leur durée. Car il est bien clair, ajoute ce saint, que cet homme n'avait pas péché autant de temps qu'il y avait qu'il en souffrait la punition. Où sont donc ceux qui osent dire: Le crime que j'ai commis n'a duré qu'une heure, ou bien qu'un moment; et l'on dit que j'en dois être éternellement puni? Quelle justice et quelle comparaison d'un instant à l'éternité? Mais ce n'est point par le temps précisément que Dieu juge de nos crimes; il en juge princi-

irrogatas significat. *Abiit ille homo, et nuntiavit Judæis, quia Jesus esset, qui fecit eum sanum.* Nuntiavit Judæorum primoribus, sive Synedrio, ut beneficii auctorem grato animo celebraret ac prædicaret, cujus nomen ex adstantibus in templo didicerat. *Propterea persequebantur Judæi Jesum, quia hæc faciebat in Sabbato.* Religionis prætextum suæ adversùs Jesum invidiæ ac malignitati obtendebant.

palement par la disposition de notre cœur. L'ange superbe est tombé en un moment de ce haut degré de félicité dont il jouissait, pour souffrir éternellement le feu qui lui a été préparé, et aux compagnons de sa révolte. Combien de temps le péché du premier homme a-t-il duré, et quelles suites affreuses n'a-t-il point produit dans toute sa postérité? C'était donc pour ses péchés, que cet homme de notre Evangile était tombé dans cette fâcheuse maladie; et il y avait trente-huit ans qu'il la souffrait: et il y aurait été réduit tout le reste de sa vie, si le Fils de Dieu n'avait en pitié de lui: et ce mal, quoique si long, n'eût été encore que le commencement d'autres supplices éternels. Combien de sujets de reconnaissance, de crainte et de vigilance dans cette parole de Jésus-Christ: *Songez que vous avez été guéri; prenez garde à ne plus pécher, de peur qu'il ne vous arrive quelque chose de pire*, si en péchant de nouveau vous ajoutez l'ingratitude, le mépris et l'insensibilité à vos premiers crimes?

Mais si cet homme était devenu paralytique à cause de ses péchés, était-il donc plus coupable que tant d'autres, qui, au milieu des plus grands crimes, jouissent d'une impunité et d'une paix qui est souvent un sujet de grand scandale aux justes mêmes? Non sans doute; c'était au contraire une marque de la miséricorde de Dieu envers ce pécheur, de le punir en ce monde, pour l'obliger de se convertir: comme ce doit être le sujet des larmes des justes, de voir les méchants et les scélérats fleurir pendant cette vie, et obtenir tous les désirs de leur cœur; puisque moins ils souffrent ici bas, plus ils s'amassent des charbons de feu et des trésors de colère pour l'autre monde. Il est assez ordinaire que l'on juge un homme d'autant plus digne de la colère de Dieu, qu'on le voit tomber dans une plus grande affliction. C'était proprement l'erreur des amis de Job, que Dieu condamna sévèrement: et ce fut encore depuis le sentiment des habitants de l'île de Malte, lorsqu'ils virent l'apôtre saint Paul mordu d'une vipère, après avoir fait naufrage. Mais Jésus-Christ était Dieu; et pénétrant par sa lumière infinie le fond des cœurs, il en portait un jugement véritable. Il voulait donc qu'on ne jugeât pas de la malice des hommes, par les effets de la justice que Dieu exerçait sur eux pendant cette vie. Car c'est même une marque de sa bonté, lorsqu'il châtie en ce monde ceux qu'il a dessein d'épargner en l'autre: comme c'est souvent au contraire par un effet de la très grande colère de Dieu, que les plus méchants jouissent paisiblement ici-bas, selon que l'assure Job, des fruits de leurs crimes, étant réservés à devenir des victimes éternelles de sa justice au fond des enfers.

D'ailleurs, Jésus-Christ en avertissant cet homme de *ne plus pécher*, dans le temps même qu'il l'obligeait de faire réflexion sur ce qu'il avait été guéri, voulait lui donner par là une grande preuve de sa divinité; puisque c'était lui faire connaître très-clairement que tous les péchés qu'il avait commis auparavant ne lui étaient point cachés. Aussi il connut dans cet instant qui était celui qui lui parlait; c'est-à-dire, que c'était Jésus, le véritable Sauveur du monde, qui commençait à être connu par sa doctrine et par ses miracles, pour le Christ attendu des Juifs depuis tant de siècles. Mais il ne se contenta pas d'en avoir la connaissance: et quoique les Pharisiens et les Docteurs lui eussent

Vers. 17, 18, 19. — *Jesus autem respondit eis*, ut eorum obloquutiones temerarias, injustas, et malevolas esse ostenderet : *Pater meus, usque modò operatur, et ego operor*, Pater meus ab exordio mundi hactenùs operatur perpetuò, omnibus diebus, etiam sabbato, res creatas conservans, regens, animas creans, illuminans, perficiens, miracula faciens ; homines, aliaque animantia continenter in vitam educens : et ego cum eo omnia divinæ potentiæ opera pari virtute et auctoritate edo. Quamobrem legi non subjacent, cùm legem de sabbato sibi Deus non tulerit, sed hominibus. *Propterea ergo magis quærebant eum Judæi interficere, quia non solùm solvebat sabbatum*, ut ipsi falsò opinabantur suâ invidiâ suisque præjudiciis excæcati, *sed et Patrem suum*, proprium ac peculiarem, non tantùm gratiâ et adoptione, sed generatione seu naturâ, *dicebat Deum, æqualem se faciens Deo ;* id est, se esse æqualem Deo declarans. Verba Jesu eo sensu accipiebant Judæi, quem præ se ferunt, quòd se Dei Filium naturâ, verè, propriè, Patri per omnia coæqualem assereret. Porrò tantùm abest ut hanc de se amoveat opinionem, aut eos reprehendat quòd verba sua malè intelligant; quin potiùs se naturâ Dei Filium esse confirmat. *Respondit itaque Jesus, et dixit eis : Amen, amen dico vobis : Non potest Filius à se facere quidquam, nisi quod viderit Patrem facientem.* Significat Filium, ut Verbum et Sapientiam Dei, nihil agere nisi potestate à Deo Patre per æternam generationem acceptâ, nihil videre sive scire nisi scientiâ sibi à Patre communicatâ, quæ potentia et scientia

déjà témoigné leur jalousie contre lui, il se crut être obligé de faire éclater sa gratitude envers ce charitable médecin de son corps et de son âme, en déclarant hautement que *c'était Jésus qui l'avait guéri*. Il ne le dit pas avec une volonté mauvaise, et comme s'il avait eu dessein de trahir son bienfaiteur en le découvrant à ceux qui le haïssaient ; mais il en usa ainsi par le mouvement d'une véritable piété, et dans le désir de faire éclater sa reconnaissance. Aussi il ne leur dit pas, que c'était Jésus qui lui avait commandé de porter son lit le jour du sabbat, ce qui eût paru favoriser en quelque sorte leur jalousie ; mais il leur déclare que c'était lui *qui l'avait guéri* ; c'est-à-dire, qu'ils ne pouvaient rien reprendre dans la conduite de celui qui faisait paraître la divinité de sa mission par la grandeur de ses prodiges. Eux cependant, au lieu d'adorer le Fils de Dieu qui faisait de si grands miracles en leur faveur, *le persécutaient*, dit le saint Évangéliste, *à cause qu'il les faisait le jour du sabbat*, s'attachant ainsi scrupuleusement à une apparence de religion, pour avoir lieu d'étouffer d'une manière plus spécieuse la vérité qu'il prêchait et qui condamnait leur hypocrisie.

Vers. 17, 18. — *Alors Jésus leur dit : Mon père ne cesse point jusqu'à présent d'agir, et j'agis aussi incessamment. Mais les Juifs cherchaient encore avec plus d'ardeur à le faire mourir, parce que non seulement il ne gardait pas le sabbat, mais qu'il disait même que Dieu était son Père, se faisant ainsi égal à Dieu.* — Lorsque Jésus-Christ avait à défendre ses disciples contre les accusations des Juifs, il se contentait de leur proposer l'exemple d'un homme tel qu'était David, en leur disant : *N'avez-vous point lu ce que fit David lorsqu'il eut faim ?* etc. Mais lorsqu'il a à se justifier lui-même de leurs reproches, il prend un moyen plus élevé, et a recours à l'exemple de Dieu son Père, à qui il témoigne être égal, et en l'appelant son Père

ipsa Dei natura est. Hanc Filius à se ipso non habet, cùm suum non sit ipse principium, sed sit ex Patre ab æterno genitus, ejusdemque cum ipso substantiæ et potentiæ. Unde eadem sunt Patris et Filii opera. *Quæcumque enim ille fecerit, hæc et Filius similiter facit.* « In eo autem quod potest eadem per omnia facere quæ sunt Dei ac Patris, et operari similiter ac Pater, identitatem probat suæ substantiæ. Quæ enim eamdem sortita sunt naturam, similiter operantur : quibus autem essendi ratio est diversa, his utique non erit idem in omnibus operandi modus. Igitur et Deus verus ex Deo Patre vero, eadem cum illo facere se posse ait ; sed ut non solùm virtute æqualis esse Patri videatur, sed ejusdem per omnia sententiæ, et unam in cunctis habere voluntatem ; ait se non posse facere quidquam à se ipso, nisi quod viderit Patrem facientem. Idem verò est ac si dicat planiùs ad eos qui ob hominem in die sabbati curatum ipsum insectabantur : Existimatis sabbati honorem esse violatum ; sed nusquàm istud fecissem, nisi viderem Patrem similiter facere, qui, quæ ad constitutionem mundi pertinent, etiam sabbato, quanquàm per me, peragit. Fieri non potest igitur, inquit, ut qui ex ipso secundùm naturam est Filius, non in omnibus quæ Patris sunt, operetur ac velit, non quasi aliunde tanquàm à Magistro faciendi exemplum accipiat, aut etiam voluntatis impulsu ut eadem cum Patre velit adigatur, sed quòd naturæ immutabilis legibus ad eamdem cum Deo Patre voluntatem et actionem efferatur. » Ita S. Cyrill. Alexand., lib. 2, c. 6.

dans le sens propre et naturel, et en déclarant qu'il agit avec son Père, et fait les mêmes choses que lui. Il l'appelle donc d'abord son Père, dit saint Chrysostôme, afin que les Juifs en tirassent cette conséquence, qu'il ne leur était non plus permis de l'accuser, que d'accuser Dieu son Père, avec lequel il possédait une parfaite égalité, et agissait conjointement en toutes choses. Ainsi, leur dit-il, *mon Père n'ayant point cessé d'agir* depuis le commencement du monde *jusqu'à présent*, sans distinction du jour du sabbat, *j'agis aussi* avec lui *sans cesse*. Et vous ne pouvez reprendre le Fils que vous ne reprenniez aussi le Père. Mais comment, dira quelqu'un, le Père ne cesse-t-il point d'agir, lui dont il est dit dans l'Écriture, qu'*il se reposa le septième jour après avoir créé tous ses ouvrages ?* Il est aisé de répondre qu'il est vrai que Dieu cessa de créer de nouveaux ouvrages, selon qu'il est exprimé dans l'Écriture ; mais qu'il n'a pas pour cela cessé d'agir, comme il fait à tous moments par la sagesse de sa providence qui gouverne toutes choses, et par sa toute-puissance qui les soutient d'une manière si admirable, pour empêcher qu'elles ne retombent dans le néant d'où elles ont été tirées. Car n'est-ce pas lui qui fait lever tous les jours le soleil sur tous les hommes ; qui fait tomber sur la terre les pluies qui doivent servir à leur nourriture : et qui fait croître tous les fruits aussi bien les jours du sabbat que dans les autres de la semaine ? Et comme c'est par son Verbe que Dieu a créé toutes choses, c'est de même par son Verbe et par sa sagesse qu'il les soutient et les gouverne après les avoir créées.

Jésus-Christ parlait ainsi, dit saint Augustin : mais à qui ? A des sourds, à des aveugles, à des boiteux, à des malades, qui ne reconnaissaient point leur médecin, et qui, comme des frénétiques, ayant l'esprit aliéné, voulaient le faire mourir. C'est ce que l'Évangéliste nous marque en disant des Juifs, et surtout

Non potest Filius à se facere quidquam, etc. « Nemo scandalizetur, cùm per dispensationem dicere videtur Filius, non posse à se facere quidquam nisi quod viderit Patrem facientem : nam quia servi formam assumpsit, et homo factus est propter carnis conjunctionem, non semper eâ quæ Deo convenit libertate atque auctoritate in loquendo utebatur, quin potiùs per dispensationem eam interdùm adhibebat, quæ Deo pariter et homini conveniat. Adde, verbum illud, *non potest*, non semper necessitatem aut imbecillitatem significare, sed plerumque denotare naturarum stabilitatem, et substantiarum statum inconcussum quoad essentiam, et naturalem ac immutabilem operationem uniuscujusque. Ita si quis dicat : Homo rationis compos cùm sim, et rationali progenitus patre, non possum facere proprium veluti quiddam et à me ipso, quod non videam incesse naturæ patris ; tunc illud : *non possum*, substantiam firmam esse, et mutari non posse in aliud ab eo quod est significat. Eodem itaque modo Christum dicentem intellige : *Non*

des Princes des Juifs, des Pharisiens et des Docteurs, qu'*ils cherchaient encore davantage à faire mourir Jésus-Christ, parce que non seulement il violait le sabbat*, à ce qu'ils croyaient, *mais qu'il disait même que Dieu était son Père :* ce qu'ils entendaient, non en la manière qu'ils pouvaient eux-mêmes dire à Dieu, qu'il était leur père, à cause du soin si singulier de leur conduite, et de leur défense contre les peuples qui les haïssaient ; mais d'une manière toute différente de celle dont les hommes et les Juifs en particulier se disaient les enfants de Dieu. Ainsi leur colère ne venait pas simplement de ce qu'il nommait Dieu son Père, mais de ce qu'il le disait en un sens si différent de tous les hommes. Et ils concevaient, quoique Juifs, dans les paroles de Jésus-Christ, ce que les Ariens, quoique chrétiens, n'y ont pu comprendre. Car encore qu'ils ne connussent point Jésus pour le Christ et le fils de Dieu, eux qui étaient dans l'aveuglement d'une haine meurtrière contre lui ; ils comprirent néanmoins fort bien, que Jésus en parlant, comme il fait ici, de Dieu son Père, voulait véritablement faire connaître qu'il était égal à Dieu. Ils l'accusaient en cela d'usurpation, parce que l'orgueil les empêchait de le connaître pour ce qu'il était : *Il se fait égal à Dieu*, disaient-ils, ce qui est de même que s'ils eussent dit : il ne l'est pas, quoiqu'il se le fasse ; mais enfin au moins ils comprirent le sens véritable de ses paroles ; au lieu que les Ariens ont toujours depuis refusé, comme remarque saint Augustin, d'en recevoir l'intelligence.

Vers. 19, 20. — *En vérité, en vérité je vous dis, que le Fils ne peut rien faire de lui-même, et qu'il ne fait que ce qu'il voit faire au Père : car tout ce que le Père fait, le Fils le fait aussi comme lui ; parce que le Père aime le Fils, et lui montre tout ce qu'il fait*, etc. — Il est visible que Jésus-Christ prouve et confirme par ces paroles ce qu'il avait dit auparavant de son union toute divine avec son Père pour agir. Il déclare donc ici, et avec un double serment, pour donner un plus grand poids à la vérité si importante qu'il avançait : Que *le Fils ne peut rien faire de lui-même, mais seulement ce qu'il voit faire à son Père :* C'est-à-dire, qu'étant né de toute éternité de Dieu le Père, comme son Verbe et sa sagesse essentielle, il tient de lui comme du principe éternel de sa substance tout ce qu'il est ; et qu'ainsi il ne *voit* que par la lumière attachée à sa nature divine qu'il a reçue de celui qui l'a engendré, et qu'il n'agit que comme le Verbe et la sagesse de Dieu qui agit conjointement avec lui. *Il ne peut donc rien faire de lui-même*, parce qu'il n'est pas

potest Filius à se facere quidquam, nisi quod viderit Patrem facientem. Nolite, inquit, reprehendere opera Filii : Genitoris quippe sui essentiam in se ipso contemplatus, quarum rerum opificem esse videt, has facit, ac nihil aliud ; cùm non possit aliquid eorum quæ præter naturam suam sunt pati, propterea quòd ex ipsâ est. » Hæc S. Cyrill., 220.

Non potest Filius à se facere quidquam, etc. Hæc verba imbecillitatem in Filio non inferunt ; quia nec Pater quidquam facere potest sine Filio, cùm una sit utriusque potentia et operatio circa creaturas, et scriptum sit de Filio : *Omnia per ipsum facta sunt, et sine ipso factum est nihil.* Unde et hic ait : *Quæcumque enim ille fecerit*, scilicet Pater, *hæc* eadem *et Filius similiter facit*, non alia, nec dissimiliter. « *Et quomodò posset eadem non similiter ? Accipite exemplum. Cùm scribimus litteras, facit eas primò cor nostrum, et deinde manus nostra. Manus servit imperanti cordi, easdem litteras facit cor et manus, sed non similiter : cor enim nostrum facit eas intelligibiliter, manus*

lui-même son principe, étant né de Dieu son Père. Et *il ne fait que ce qu'il voit faire à celui qui l'a engendré;* parce qu'étant la sagesse même du Père, il ne peut agir que conformément à la lumière de celui dont il est lui-même la sagesse. Mais tant s'en faut que cette impuissance qu'il s'attribue soit une marque de faiblesse en lui, qu'elle est au contraire la preuve de sa divinité et de sa parfaite égalité et consubstantialité avec son Père. Car *Dieu*, comme dit saint Paul, *ne peut pas se nier lui-même*. Et ainsi, étant le Fils du Père éternel, il ne peut pas ne point agir comme son Fils ; autrement il cesserait d'être Fils de Dieu. Or il n'agirait pas comme le Fils de son Père, s'il agissait séparément avec celui dont il est le Verbe, par lequel le Père a créé au commencement toutes choses, et la sagesse par laquelle il les gouverne à tous moments. N'entendez donc pas, dit saint Augustin, ce que Jésus-Christ déclare ici : Qu'*il ne fait que ce qu'il voit faire à son Père*, comme si le Fils regardait ce que fait le Père, afin de faire ensuite les mêmes choses que lui ; puisque ce serait introduire deux ouvrages différents, l'un du Père et l'autre du Fils, et qu'une telle pensée serait un sentiment bas et charnel, et une idée tout à fait puérile. Mais concevez bien, que le Père faisant toutes choses par son Verbe, et ne faisant rien sans lui, *le Fils ne fait que ce qu'il voit faire à son Père*, parce qu'ils agissent conjointement et inséparablement, par un effet de cette lumière et de cette sagesse ineffable, dont le Père est le principe, et qu'il communique de toute éternité au Fils d'une manière qui surpasse l'intelligence de tous les hommes.

La raison que Jésus-Christ rend aux Juifs de ce qu'il vient de leur dire, est celle-ci : Que *le Père aime le Fils*, mais d'un amour infini, et tel qu'il convient à la nature d'un Dieu, qui aime de toute éternité celui qu'il a engendré de sa propre substance. Et par conséquent il ne peut rien cacher à celui qui est son image substantielle ; car il ne serait pas cette image si parfaite de son Père, s'il lui cachait quelque chose. C'est ce qui lui fait ajouter, que *le Père lui montre tout ce qu'il fait ;* c'est-à-dire, que le Fils voit dans le Père, comme dans son principe tout ce que le Père voit lui-même par un effet de la lumière infinie qui est essentielle à la nature divine. Mais ce qu'il y a de plus difficile à expliquer, est ce qui suit immédiatement après : Que le Père *montrera au Fils des œuvres encore plus grandes que celles-ci*. Car en Dieu tout est présent : et par conséquent le Fils de Dieu étant dans une parfaite égalité avec son Père, connaît de toute éternité

autem visibiliter. Ecce quomodò fiunt eadem dissimiliter. Unde parum fuit Domino dicere : « *Quæcumque* « *Pater fecerit, hæc et Filius facit,* » *nisi adderet,* « *et similiter.* » *Quid si enim hoc modo intelligeres quomodò quæcumque cor facit, hæc et manus facit, sed non similiter? Hic verò addidit :* « *Hæc et Filius similiter facit.* » *Si et hæc facit, et similiter facit, expergiscere, stringatur Judæus, credat Christianus, convincatur hæreticus, æqualis est Patri Filius.* S. August., tract. 18 in Joan., n. 8.

Denique cùm dicitur Deum aliquid *non posse*, virtus ejus et naturalis perfectio significatur, à quâ ipsum recedere æquè impossibile est ac à naturâ suâ. *Negare* enim *se ipsum non potest*, inquit Apostolus. « *Ideò igitur dictum est, quòd non faciat aliquid filius à se, quia non est à se : et ideò quidquid facit, Patrem videt facientem; quia videt ex ipso faciendi se habere potentiam, ex quo se videt existendi habere naturam. Et quod ait, se non posse, non deficientis est, sed in eo quod de Patre natus est permanentis; tamque laudabile est Omnipotentem non posse mutari, quàm laudabile est quòd Omnipotens non potest mori. Posset enim Filius facere quod non vidisset Patrem facientem, si posset facere quod per illum non facit Pater, hoc est, si posset peccare, neque naturæ immutabiliter bonæ, quæ à Patre genita est, convenire. Hoc autem quia non potest, non deficienter non potest, sed potenter.* » S. August., lib. contra serm. Arian., c. 14.

Non potest Filius à se facere quidquam, nisi quod viderit Patrem facientem. « *Hoc est*, ait S. August., tract. 20, in Joan., n. 4 et 8, *quidquid Filius habet ut faciat, à Patre habet ut faciat; quia à Patre habet ut Filius sit. Quare à Patre habet ut Filius sit? quia à Patre habet ut possit . quia à Patre habet ut sit. Filio enim hoc est esse, quod posse. Homo aliud est quod est, aliud quod potest. Si enim hoc esset esse ipsius quod posse ipsius, cùm vellet posset. Deus autem cui non est alia substantia ut sit, et alia potestas ut possit, sed consubstantiale illi est quidquid ejus est, et quidquid est quia Deus est, non alio modo est, et alio modo potest, sed esse et posse simul habet, quia velle et facere simul habet. Quia ergo potentia Filii de Patre est, ideò et substantia Filii de Patre est : et quia substantia Filii de Patre, ideò potentia Filii de Patre est. Non alia potentia est in Filio et alia substantia : sed ipsa est potentia quæ et substantia; substantia ut sit, potentia ut possit. Ergo quia Filius de Patre est, ideò dixit :* « *Filius non* « *potest à se facere quidquam.* » *Quia non est Filius à se, ideò non potest à se.....* « *Non potest Filius à se* « *facere quidquam, nisi quod viderit Patrem facientem* » : *quia videre Filii, hoc est natum esse de Patre. Non alia visio ejus, et alia substantia ejus; nec alia potentia ejus, alia substantia ejus. Totum quod est, de Patre est : totum quod potest, de Patre est : quoniam quod potest et est, hoc unum est, et de Patre totum est.* »

Vers. 20. — *Pater enim diligit Filium, et omnia demonstrat ei, quæ ipse facit : et majora his demonstrabit ei opera, ut vos miremini.* Ab humano more sumpta comparatio est. Qui enim mutuò se amant, omnia sibi mutuò communicant arcana. Cùm itaque Pater amore infinito diligat Filium, omnia illi demonstrat quæ facit : adeòque nullum opus facit Pater, quod Filius non faciat : siquidem omnia facit quæ viderit Patrem facientem.... Sic autem demonstrat Pater rem quam facit Filio, ut in Patre videat omnia Filius, et in Patre sit omnia Filius. *Videndo enim natus est, et nascendo videt.* Non ergo carnaliter accipiamus, quasi sedeat Pater, et faciat opus, et demonstret Filio, et videat Filius opus quod Pater facit, et faciat illud in alio loco, aut ex aliâ materiâ. *Omnia* enim *per ipsum facta sunt, et sine ipso factum est nihil.* Verbum Patris est Filius, nihil dixit Deus quod non dixit in Filio. Dicendo enim in Filio quod facturus erat per Filium, ipsum Filium genuit per quem faceret omnia. *Et majora his quæ hactenùs fecit*, qualis est sanatio Paralytici recens facta, *demonstrabit ei opera*, ita ut vos in admirationem rapiant. Plus enim est mortuos suscitare, quàm paralyticum sanare. Utitur autem verbo futuri temporis, *demonstrabit*, quia de futuris operibus sermo est, quæ Pater cum Filio faciet unâ et indivisâ potestate et operatione : quamvis ab æterno ei demonstraverit, scientiam illi communicando, sicut et potentiam, et essentiam. Demonstrat Pater Filio quæ ipse faciet, inquit S. Cyrillus, non quasi depicta in tabulis proponat, aut quasi doceat ignorantem, sed se ipsum totum in geniminis naturâ exprimens et quæcumque ei propriè insunt, in se ipso demonstrans, ut ex quibus ipse est et apparet, quinam et quantus secundùm naturam sit Pater, agnoscas.

Vers. 21. — *Sicut enim Pater suscitat mortuos, et*

ce que son Père connaît. C'est donc ici une expression humaine dont il se sert, pour se conformer en quelque façon à la mesure de l'intelligence des hommes, et pour leur faire comprendre que le Fils fera conjointement avec le Père des merveilles encore plus grandes, que celles de la guérison de ce paralytique dont il s'agissait alors. Or il dit, que le Père *les montrera au Fils;* non qu'il ne les lui montrât dès lors, et qu'il ne les lui eût montrées de toute éternité par la communication ineffable de sa lumière et de sa nature divine; mais parce que ce qu'il avait vu avant tous les siècles, ne devait avoir son effet que dans le temps, lorsque le Fils opérerait ces merveilles conjointement avec le Père qui est le principe de ses connaissances et de ses opérations divines. Ou bien l'on peut dire encore que Jésus-Christ parle ici comme homme; et que recevant de la nature divine, à laquelle son humanité était unie hypostatiquement, cette lumière ineffable dont le Père est le principe dans la sainte Trinité, il était vrai que le Père *lui devait montrer des œuvres encore plus grandes* que celles qu'il avait faites; parce que la résurrection des morts et tous les autres prodiges qu'il devait faire dans la suite, seraient en lui des effets de la lumière et de la puissance divine que le Père communique au Fils. Ce qui est donc au futur, marque toujours les effets extérieurs de cette divine lumière du Sauveur, et non cette lumière même, qui a été très-parfaite en Jésus-Christ au moment de l'incarnation du Verbe, puisque *toute la plénitude de la divinité habita en lui corporellement*, comme dit saint Paul, c'est-à-dire, substantiellement dès cet instant.

Vers. 21, 22, 23. — *Car comme le Père ressuscite les morts et leur rend la vie, ainsi le Fils donne la vie à*

vivificat; sic et Filius, quos vult, vivificat, pari potestate, imperio, libertate agens, Auctor vitæ æquè ac Pater; qui proprius Dei character est, Deuteronom. 32, 39 : *Ego occidam, et ego vivere faciam;* 1 Reg. 2, 6 : *Dominus mortificat et vivificat;* Tob. 13, 2 : *Tu flagellas et salvas, deducis ad inferos, et reducis;* Sapient. 16, 13 : *Tu es, Domine, qui vitæ et mortis habes potestatem, et deducis ad portas mortis, et reducis.* Majora igitur videbitis opera his quæ hactenùs à me, qui Filius Dei sum, fieri vidistis, suscitationem scilicet Lazari, et aliorum quorumdam à morte ad vitam, in signum resurrectionis generalis. Non alios Pater, alios Filius mortuos suscitat : omnia enim per ipsum facta sunt, et sine ipso factum est nihil. Et ut ostenderet habere se quamvis à Patre datam, tamen parem potestatem, ideò ait, *sic et Filius quos vult vivificat*, ut ostenderet ibi voluntatem suam : et ne quis diceret, suscitat Pater mortuos per Filium, sed ille tanquàm potestatem habens, iste tanquàm ex alienâ potestate, tanquàm minister, potestatem significavit his verbis : *Sic et Filius quos vult vivificat.* Non enim vult Pater aliud quàm Filius; sed sicut illis una substantia, sic et una voluntas est. Mortuos autem suscitavit Filius non solùm tempore vitæ suæ mortalis, sed et ante Incarnationem suam, et post Ascensionem suam, et in generali resurrectione mortuorum suscitabit, ut sequentia de novissimo judicio verba probant.

ceux qu'il veut. Et le Père ne juge personne, mais il a donné tout pouvoir de juger au Fils, afin que tous honorent le Fils, etc.— Jésus-Christ voulant faire entendre aux Juifs quelles devaient être ces œuvres encore plus grandes qu'il ferait ensuite, et qui *les étonneraient eux-mêmes*, tout opposés qu'ils étaient au bien qu'il voulait leur faire, ajoute ces autres paroles, qui prouvent encore sa parfaite égalité avec son Père, dont ils étaient si choqués : *Comme le Père ressuscite les morts, aussi le Fils donne la vie à ceux qu'il veut.* On avait vu des morts ressuscités du temps des prophètes; mais on n'en avait point encore vu depuis la prédication du Fils de Dieu. Il déclare donc ici que, comme le Père *ressuscite*, c'est-à-dire, a le pouvoir de ressusciter les morts, *le Fils donne aussi la vie à ceux qu'il veut*, c'est-à-dire, qu'il peut la donner quand il veut; ce qui marque et sa puissance égale à celle de son Père, et sa volonté parfaitement libre, quoique unie inséparablement à la sienne. Car il ne faut pas s'imaginer, comme le remarque saint Augustin, que ceux que le Père ressuscite soient différents de ceux à qui le Fils donne la vie; mais et le Père et le Fils agissent conjointement dans toutes ces opérations divines : et comme ils ont une même et seule substance, ils n'ont aussi qu'une même volonté; en sorte que ceux que le Père ressuscite et rend à la vie, le Fils les ressuscite et leur donne la vie comme lui.

Mais le même saint témoigne que ce n'est pas seulement de la résurrection particulière de quelques hommes, tel qu'était Lazare, et le fils unique de la veuve de Naïm, et la fille du chef de la Synagogue des Juifs, dont il est parlé ici, mais de la résurrection générale de tous les hommes. Et il semble que les paroles suivantes aient plus de rapport à ce même sens. *Car le Père*, ajoute-t-il, *ne juge personne, mais il a donné tout le pouvoir du jugement au Fils :* par où il prouve de nouveau aux Juifs, et l'égalité parfaite du Fils avec le Père, qui s'est déchargé en quelque sorte sur ce Fils unique fait homme pour l'amour de nous, du pouvoir de juger les hommes, et ce qu'il ve-

Vers. 22, 23. — *Neque enim Pater judicat quemquam, sed omne judicium dedit Filio, ut omnes honorificent Filium, sicut honorificant Patrem.* Pater non judicat quemquam visibili præsentiâ majestatis, et externo aspectabilique judicio; sed omne judicium dedit Filio, quem constituit judicem vivorum et mortuorum. Ait alibi Christus : *Ego non judico quemquam : est qui quærat, et judicet;* Joan. 6, 15, 50. Judicabit Pater, qui judicandi potestatem non ita dedit Filio, ut illâ se abdicaret; de illo enim à prophetâ dictum est non minùs quàm de Filio : *Surge, Deus, judica terram :* judicabit invisibiliter cum Filio, et per Filium : judicabit Filius visibiliter, solus ille hominibus in judicio apparebit. Pater occultus erit, Filius manifestus in formâ quâ ascendit. Nam in formâ Dei cum Patre occultus est, in formâ servi hominibus manifestus. *Non* ergo *Pater judicat quemquam, sed omne judicium dedit Filio*, manifestum : in quo manifesto judicio Filius judicabit, quia ipse judicandis apparebit, dicens electis : *Venite, benedicti Patris mei, percipite regnum :* dicens reprobis : *Ite, maledicti, in ignem æternum.* Ratio autem cur Pater omnem potestatem judiciariam Filio dederit, hæc est, *ut* homines *honorificent* seu æquali honore colant *Filium* ac *Patrem, qui misit illum.* Si enim is qui legatum, præsertim cum summâ potestate missum, injuriâ afficit, is injuriâ afficere eum censetur, cujus personam

nait de dire, que le Père *lui montrerait des œuvres plus grandes* que celles dont ils avaient été témoins jusqu'alors. Car y a-t-il rien de plus grand, et qui dût davantage *les étonner*, selon qu'il le dit lui-même, que de voir cet homme pour qui ils n'avaient que du mépris, non-seulement ressusciter des morts, et donner même la vie de l'âme à ceux qu'il voulait; ce que quelques interprètes ont cru être renfermé dans les paroles de notre texte, et ont expliqué par ces autres de l'Apocalypse : *Je tiens entre mes mains les clefs de la mort et de l'enfer;* mais encore juger tous les hommes d'une manière visible et extérieure en sa sainte humanité? Et c'est ainsi qu'il paraîtra à la fin du monde en qualité de juge et des vivants et des morts : ce qui néanmoins n'empêchera pas que le Père et le Saint-Esprit ne jugent alors conjointement avec le Fils tous les hommes, mais ce sera d'une manière invisible; au lieu que le Fils seul paraîtra aux yeux de tout l'univers : *Qui manifestabitur homo judicaturus, sicut homo est judicatus.*

Les Juifs honoraient le Père, dit saint Augustin, et ils méprisaient le Fils; car le Fils paraissait alors dans la forme d'un serviteur; au lieu que le Père était adoré comme le Dieu d'Israël. Il est dit donc que *le Père a donné tout le pouvoir du jugement au Fils*, afin que paraissant à la fin du monde égal à son Père, *tous honorent le Fils comme ils honorent le Père.* Et par conséquent, comme il dit, *celui qui n'honore point le Fils, n'honore point le Père qui l'a envoyé :* ce qui était un juste reproche qu'il faisait aux Juifs, qui se vantaient d'honorer Dieu, en même temps qu'ils outrageaient Jésus-Christ, son Fils. Car ils ne trouvaient témoigner du mépris pour le Fils revêtu de notre mortalité, que ce mépris qu'ils faisaient de lui ne retombât sur *le Père qui l'avait envoyé* aux hommes, non comme un simple ministre de ses volontés, mais comme son Fils bien-aimé, qu'il voulait que tout le monde écoutât, et qu'il livrât à la mort pour sauver tous les hommes.

UNIVERSIDAD DE NUEVO LEON
Dirección General de Bibliotecas

legatus sustinet : multò magis qui Filium Dei spernit, et Patrem spernere censetur qui misit illum.

Vers. 24. — *Amen, amen dico vobis : Quia qui verbum meum audit, et credit ei qui misit me*, nempe Deo Patri testimonium reddenti per divina opera me Filium ejus esse, Deum verum ex Deo vero genitum, et missum in mundum per incarnationem, ad reparationem generis humani, *habet vitam æternam*, id est, certò habiturus est, si ex fide vivat, et mandatis obediat; *et in judicium non venit*, id est, non subjacebit damnationi, *sed transiit*, id est, transibit *à morte in vitam* æternam et beatam.

Vers. 25, 26, 27. — *Amen, amen dico vobis, quia venit hora, et nunc est*, seu proximè imminet, *quando mortui audient vocem Filii Dei*, seu illius obedient imperio ipsos ad vitam revocantis, *et qui audierint, vivent;* id est, audientes vivent. Ita vim vocis suæ imperiique declarat. *Sicut enim Pater habet vitam in semetipso, sic dedit et Filio habere vitam in semetipso.* Sicut Pater fons est et auctor vitæ; sic dedit Filio per æternam generationem ut sit fons et auctor vitæ. Unde par jus habet, æqualemque potestatem mortuos suscitandi. *Et potestatem dedit ei judicium facere, quia Filius hominis est.* Judicandi potestatem, quæ ei ab æterno est à Patre, temporaliter ab eodem accepit cùm incarnatus est et homo factus, ut visibiliter judicet mundum.

Sicut Pater habet vitam in semetipso, sic dedit et Filio habere vitam in semetipso. « *Quid est : Habet Pater vitam in semetipso? Non alibi habet vitam, sed in semetipso. Vivere quippe suum in illo est : non aliunde, non alienum est : non quasi mutuatur vitam, nec quasi fit particeps vitæ, ejus vitæ quæ non est quod ipse, sed habet vitam in semetipso, ut ipsa vita sibi sit ipse..... Hoc solum interest inter Patrem et Filium, quia Pater habet vitam in semetipso, quam nemo ei dedit; Filius autem habet vitam in semetipso, quam Pater dedit.... Non ergo sicut anima aliquid aliud est antequàm illuminetur, et fit melius cùm illuminatur participatione melioris, ita et Verbum Dei, Filius Dei, aliquid aliud erat antequàm acciperet vitam, ut participando habeat vitam : sed vitam habet in semetipso; et est ipsa vita. Quid ergo ait? « Dedit Filio habere vitam in semet-« ipso? » Breviter dixerim : Genuit Filium. Neque enim erat sine vitâ, et accepit vitam; sed nascendo vita est. Pater vita est non nascendo : Filius vita est nascendo. Pater de nullo Patre, Filius de Deo Patre. Quod ergo dixit : Dedit et Filio habere vitam in semetipso, idem est ac si diceret : Pater qui est vita in semetipso, genuit Filium qui esset vita in semetipso.* « *Et potestatem dedit* « *ei judicium facere, quia Filius hominis est.* » *Ipse enim solus apparebit in formâ servi, Pater autem non apparebit, quia non est indutus formâ servi.* » Hæc S. Augustinus, tract. 19 in Joan.

Vers. 28, 29. — *Nolite mirari hoc; quia venit hora in quâ omnes qui in monumentis sunt audient vocem Filii Dei.* Nolite mirari quod dixi de potestate mihi datâ omnes homines judicandi; aliquando veniet hora, quâ mortui planè omnes, boni et mali, qui in sepulcris non exiguo tempore, ut Lazarus, sed diutissimè fuerunt, audient vocem jussu Filii Dei ab archangelo formatam. *Et procedent* seu exibunt è sepulcris, *qui bona fecerunt, in resurrectionem vitæ;* id est, resurgent ad vitam æternam : *Qui verò mala egerunt, in resurrectionem judicii;* id est, ad damnationem sempiternam.

Vers. 30. — *Non possum ego à me ipso facere quidquam*, sive ut Filius hominis, sive ut Filius Dei, potestate quam à Patre non acceperim, et quod per me ac mecum non faciat. *Sicut audio, judico.* Judicandi potestatem exerceo, non modò ex potentiâ, sed ex sapientiâ quam nascendo accepi à Patre. Quod audio, hoc dico, quia quod est Pater, hoc sum : dicere enim meum, esse est; quia Verbum Patris sum. His ergo verbis commendat Filius quod de Patre est, vel : *Non possum à me facere quidquam, sicut audio, judico*, quatenùs sum in formâ servi, audio enim tanquàm præcipientis Patris imperium. *Et judicium meum justum est; quia non quæro voluntatem meum, sed voluntatem ejus qui misit me.* Judicium meum propterea justum est, quia à Patris regulâ et voluntate non discedo, in quem nec ignorantia, nec pravus affectus cadere potest. Confer cum Isaiæ 11, 3, 4 : *Non secundùm visionem oculorum judicabit, neque secundùm auditum aurium arguet, sed judicabit in justitiâ pauperes,*

legatus sustinet : multò magis qui Filium Dei spernit, et Patrem spernere censetur qui misit illum.

Vers. 24. — *En vérité, en vérité je vous le dis, que celui qui entend ma parole, et qui croit à celui qui m'a envoyé, a la vie éternelle, et il ne tombe point dans la condamnation, mais il est déjà passé de la mort à la vie.* — Il était bien nécessaire que Jésus-Christ confirmât avec un double serment la vérité qu'il avançait devant les Juifs incrédules, et une telle vérité qui choquait si fort l'idée qu'ils avaient conçue de celui qui leur parlait, à cause de l'humilité de cet extérieur qui l'environnait. Il déclare donc avec toute la certitude qu'il pouvait donner que *celui qui entend sa parole*, qui l'écoute avec respect, qui en a l'intelligence, et qui l'observe, *et qui croit à celui qui l'a envoyé*, c'est à-dire, qui ayant la foi en celui qui l'a envoyé, respecte le Fils dans le Père, et le Père dans le Fils, et qui croyant véritablement que le Père *l'a envoyé* pour le salut de l'univers, vit conformément à cette créance, que celui-là possède au-dedans de soi *la vie éternelle*. Car cette vie éternelle consiste, comme on l'a remarqué auparavant, *à connaître le seul Dieu véritable, et* Jésus-Christ *qu'il a envoyé*. Celui-là, ajoute-t-il, *ne vient point pour être jugé*, ou, comme l'expliquent les Pères, *ne tombe point dans la condamnation; mais il est passé de la mort à la vie.* Ce n'est pas, dit saint Augustin, qu'il ne soit sujet à subir la mort, à laquelle Adam et tous ses enfants sont condamnés : mais *il est passé de la mort à la vie*, c'est-à-dire, de l'infidélité à la foi, de l'injustice à la justice, de l'orgueil à l'humilité, de la haine à la charité.

Vers. 25, 26, 27. — *En vérité, en vérité je vous dis que l'heure vient, et qu'elle est déjà venue, que les morts entendront la voix du Fils de Dieu, et que ceux qui l'auront entendue vivront*, etc. — Jésus-Christ pouvait bien entendre par ces paroles, soit la résurrection particulière de quelques morts, comme celle de Lazare, qui *entendant la voix du Fils de Dieu*, devaient *recouvrer la vie;* soit la résurrection générale de tous les hommes, qui bien qu'éloignée encore à l'égard de ceux à qui il parlait, était proche devant Dieu, *aux yeux duquel un jour est comme mille ans, et mille ans comme un seul jour.* Car c'est ce que l'apôtre saint Pierre se crut obligé de faire entendre aux fidèles de son temps, lorsqu'ils regardaient le jugement général comme étant fort éloigné, et qu'on voulait même leur persuader que ce jour n'arriverait point, à cause qu'il tardait tant à venir. Mais on peut encore expliquer fort bien, comme a fait Saint Augustin, ces mêmes paroles de la résurrection spirituelle dont on a déjà parlé. *Qu'en pensez-vous, mes chers frères*, dit ce grand saint à son peuple, *croyez-vous que dans cette multi-*

tude de personnes qui m'écoutent, il n'y en ait point de morts? Car ceux qui croient et qui agissent conformément à la vraie foi sont vraiment vivants et non pas morts; mais ceux ou qui ne croient point, ou qui croient comme les démons, étant dans le tremblement et vivant mal, confessant le Fils de Dieu, et n'ayant point la charité, doivent plutôt être regardés comme des morts, que comme des personnes vivantes. Ainsi l'heure dont le Fils de Dieu parlait alors, n'est pas une des douze heures d'un seul jour, mais c'est une heure qui dure depuis le moment qu'il disait cette grande vérité, jusqu'au temps présent, et jusqu'à la fin des siècles. Toute la vaste étendue de ce temps est cette heure que le saint évangéliste appelle encore dans une de ses Épîtres, la dernière heure. *Que celui donc qui est vivant, persévère dans la vie; et que celui qui est mort recouvre la vie qu'il avait perdue; qu'il entende du milieu des morts* la voix du Fils de Dieu; *qu'il ressuscite, et qu'il vive. Le Seigneur cria au sépulcre de Lazare; et celui qui était mort depuis quatre jours ressuscita. La voix du Sauveur perça la dureté de la pierre sous laquelle on l'avait mis, et le fit sortir du milieu de la corruption; et votre cœur, ô mon frère, est si endurci, que la voix d'un Dieu ne l'a point encore brisé. Ressuscitez donc dans votre cœur, et sortez de votre sépulcre. Car ce cœur même est votre tombeau, et l'habitude criminelle où vous êtes engagé, est comme la pierre sous laquelle vous êtes ensevelli.*

Mais de quelle *vie vivront ceux qui auront entendu la voix du Fils de Dieu?* Ce sera, dit le même Saint, de la vie de Jésus-Christ. Car c'est lui qui nous déclare, qu'*il est la voie, la vérité et la vie.* Si donc vous voulez marcher, c'est lui qu'il faut suivre comme la voie sûre et unique; si vous voulez n'être point trompé, c'est lui qu'il faut écouter comme la vérité même; si vous voulez ne point mourir, c'est à lui qu'il faut s'attacher comme à la source de la vraie vie. C'est ce qui se passe continuellement tant que durera cette *heure* dont parle ici le Sauveur. *Ceux qui étaient morts ressuscitent*, et ils *passent de la mort* du péché *à la vie* de la grâce, *en entendant la voix* toute-puissante *du Fils de Dieu.* Car, *comme le Père a la vie en lui-même*, c'est-à-dire, qu'il l'a de toute éternité par sa nature divine; *il a aussi donné au Fils*, en l'engendrant avant tous les siècles de sa substance, *d'avoir la vie en lui-même*, comme une chose inséparable de l'être divin qu'il a reçu de son Père. Ainsi c'est la même chose, selon S. Augustin, de dire, Que *le Père a donné au Fils d'avoir la vie en lui-même*, et de dire, Qu'il l'a engendré. Car comme il lui a donné son être divin par sa génération éternelle, il lui a aussi donné cette *vie* divine qui n'est autre que son essence et sa nature; ce qui

lui fait dire, qu'il a la vie *en lui-même*, parce qu'il a la plénitude et la source de la vie en soi, et une telle plénitude, que c'est par lui que vivent ceux qui croient en lui, lorsqu'en entendant sa voix, ils sont passés de la mort à la vie.

Or, comme le Père *a donné au Fils*, en tant qu'il est son Verbe et son image parfaite, *d'avoir la vie en lui-même;* il lui a aussi donné, en tant qu'il s'est incarné et est devenu *le Fils de l'homme, le pouvoir de juger* les hommes : ce qui signifie, comme on l'a déjà marqué, que Jésus-Christ paraîtra seul à la fin du monde, visible à tous dans sa sainte humanité, comme le juge des vivants et des morts; quoique le Père et le Saint-Esprit doivent les juger conjointement avec le Fils d'une manière invisible.

Vers. 28, 29. — *Ne vous étonnez pas de ceci; car le temps vient auquel tous ceux qui sont dans les sépulcres entendront la voix du Fils de Dieu : et ceux qui auront fait de bonnes œuvres sortiront de leurs tombeaux pour ressusciter à la vie*, etc. — Saint Cyrille croit que Jésus-Christ voulant conduire insensiblement les esprits encore grossiers des Juifs à la connaissance des grandes choses qu'il devait faire, compare ici en quelque façon le miracle qui les étonnait si fort, de la guérison du paralytique, à cet autre infiniment plus éclatant, par lequel il devait à la fin du monde faire *entendre sa voix* toute-puissante *au fond des tombeaux*, afin d'en faire *sortir* tous les morts; et que c'est pour cette raison qu'il leur dit : *Ne soyez pas dans l'étonnement* de ce que vous avez vu : car vous verrez quelque chose de bien plus grand, quand la voix du Fils de Dieu étant entendue dans les sépulcres, tous les morts *ressusciteront, ou pour vivre* éternellement heureux, ou *pour être condamnés par le jugement* de Dieu. Mais saint Augustin entend ceci d'une autre manière, et par rapport à ce qui précède immédiatement auparavant. Il dit donc que le Sauveur voulant expliquer ce qu'il avait déclaré, Que le Père *a donné* au Fils *le pouvoir de juger, parce qu'il est le Fils de l'homme*, ajoute aussitôt : Qu'*ils ne devaient pas s'en étonner*, parce que *le temps venait que tous les morts entendraient sa voix.* Ainsi ce sera alors qu'il fera paraître *le pouvoir* qui lui *a été donné*, comme *au Fils de l'homme, de juger* tous les hommes. Mais afin qu'ils ne crussent pas, dit saint Chrysostôme, qu'il aurait suffi de *croire* d'une foi stérile et sans œuvres, à cause qu'il avait dit auparavant, Que *celui qui entend sa*

parole, et qui croit en celui qui l'a envoyé, a la vie éternelle; il ajoute, Que ceux que la *voix du Fils de Dieu*, ou, comme l'explique saint Paul, *le signal donné par la voix de l'Archange, et par le son de la trompette de Dieu*, aura fait *sortir de leur sépulcre, ressusciteront ou à la vie, ou à leur condamnation*, selon *les œuvres qu'ils auront faites, bonnes ou mauvaises.*

Vers. 30. — *Je ne puis rien faire de moi-même. Je juge selon ce que j'entends, et mon jugement est juste; parce que je ne cherche pas ma volonté, mais la volonté de celui qui m'a envoyé.* — Les saints interprètes ont admiré la profondeur de la sagesse qui éclate dans les paroles du Fils de Dieu. Car, comme il parlait à un peuple accoutumé au langage des Écritures, il savait qu'ils n'ignoraient pas ce que dit le Prophète roi : Que *Dieu est le juge de la terre : Qu'il est un juge juste, fort et patient;* et qu'il *jugera les peuples avec équité.* Ainsi lorsqu'ils lui entendaient dire ce qui paraissait contraire aux Prophètes, Que *le Père ne jugeait personne*, et qu'*il avait donné au Fils le pouvoir de juger* les hommes, il était très-naturel qu'ils tombassent dans le trouble, et le soupçonnassent d'être en effet opposé à Dieu. C'est pour cela que condescendant à leur faiblesse, il s'abaisse maintenant pour arracher de leur cœur un soupçon si pernicieux, et les assure qu'il ne faisait ni ne jugeait rien, que conformément à ce que faisait et à ce que jugeait son Père. Car c'est en cela que consiste toute la force de ces paroles que nous expliquons : *Je ne puis rien faire de moi-même. Je juge selon ce que j'entends, et mon jugement est juste*, etc. On a déjà remarqué que ce n'est pas une marque de faiblesse dans le Fils de Dieu, de ce qu'*il ne peut* rien faire de lui-même, mais au contraire une preuve de sa divinité. Car étant le Verbe du Père, et le Père faisant toutes choses par son Verbe, *Omnia per ipsum facta sunt, et sine ipso factum est nihil;* il ne peut rien faire que conjointement avec son Père, qui fait par lui toutes choses. Il *ne juge* donc, aussi *que selon ce qu'il entend;* parce qu'étant né du Père, il est et son Verbe et sa Sagesse, et qu'en lui c'est la même chose *d'entendre* du Père, et d'être engendré de lui, comme son Fils et son Verbe. C'est pourquoi il dit encore, Que *son jugement est juste*, parce qu'il n'est pas, comme ils se le persuadaient, le jugement d'un homme simple, mais celui d'un Homme-Dieu, qui ne jugeait que comme Dieu-même; *Car je ne cherche pas*, ajoute-t-il, *ma volonté, mais la volonté*

et arguet in æquitate pro mansuetis terræ : et percutiet terram virgâ oris sui, et spiritu labiorum suorum interficiet impium.

Vers. 31, 32. — *Si ego testimonium perhibeo de me ipso, testimonium meum*, ut vos quidem tacitè objicitis, *non est verum. Alius est*, scilicet Pater meus, vel Joannes, *qui testimonium perhibet de me, et scio quia verum est testimonium quod perhibet de me.* Certò mihi constat talem esse testem, qui à vobis rejici nullo jure possit.

Vers. 33, 34. — *Vos misistis ad Joannem*, publicâ auctoritate, nempe Synedrii magni, *et testimonium perhibuit veritati.* Non ultrò se ingessit ad sententiam de me ferendam, liberum testimonium tulit. *Vos misistis*

de celui qui m'a envoyé. Sur quoi il faut remarquer, que le Fils de Dieu en parlant aux Juifs de sa volonté, comme si elle eût été différente de celle de Dieu son Père, se rabaissait à leur répondre selon la faiblesse des idées qu'ils avaient conçues de lui : et ainsi il n'entendait autre chose, sinon que la volonté de celui qu'ils regardaient comme un homme, était très-parfaitement conforme à la volonté de celui qui l'avait envoyé. Mais on pourrait dire encore, que comme le Fils de Dieu s'étant revêtu volontairement de l'infirmité de l'homme, dit à son Père au temps de sa passion, Que *ma volonté ne soit pas faite, mais la vôtre;* il entend peut-être aussi parler en ce lieu de la volonté de l'homme dont il s'était revêtu, et dont il ne dédaigna pas de ressentir les effets aux approches de sa mort. Et ainsi il dit, qu'*il ne recherche pas sa volonté*, c'est-à-dire, que sa volonté humaine et sa sainte humanité est parfaitement soumise à sa nature divine, et par conséquent à *la volonté de celui qui l'a envoyé*, puisque, comme son Fils, il ne peut avoir d'autre volonté que la sienne.

Vers. 31, 32. — *Si je rends témoignage de moi-même, mon témoignage n'est pas véritable. Il y en a un autre qui rend témoignage de moi : et je sais que le témoignage qu'il en rend est véritable.* — On ne peut guère n'être point surpris, et même troublé, quand on entend dire à Jésus-Christ : Que *s'il rend témoignage de lui-même, son témoignage n'est pas véritable.* Car enfin il est facile de remarquer qu'il s'est rendu témoignage plusieurs fois, comme lorsqu'il dit en parlant à la Samaritaine, qu'il était le Christ; et qu'il déclara à l'aveugle né, qu'il était le Fils de Dieu. Si donc tous ces témoignages que Jésus-Christ s'est rendus, n'ont point été véritables, quelle espérance nous resterait-il de notre salut? Et comment pourrons-nous nous assurer de trouver la vérité, si celui qui est la vérité même déclare, que *le témoignage qu'il rend de soi n'est pas véritable?* Mais ce qui serait capable de causer encore un nouveau trouble, c'est que le même Fils de Dieu semble dire ailleurs tout le contraire de ce qu'il déclare ici, puisqu'il dit formellement : Que *quoiqu'il se rende témoignage à soi-même, son témoignage est véritable.* Lequel donc de ces deux passages, s'écrie saint Jean Chrysostôme, dois-je rejeter comme faux, et lequel dois-je recevoir comme véritable? Il n'y a rien que de très-vrai dans l'un et dans l'autre, si on ne s'arrête pas aux simples paroles, comme font les hérétiques, et si avec la lumière de l'esprit de Dieu on examine les circonstances du temps auquel parlait Jésus-Christ, et de la dispositon des personnes à qui il parlait. Comme il connaissait le fond du cœur de ces Juifs, il savait qu'ils se disaient à eux-mêmes, et qu'ils étaient prêts de lui dire aussi, selon un ancien proverbe : Que le témoignage que l'on se rend n'est point véritable. C'est pourquoi il veut prévenir leur objection par sa réponse; et c'est de même que s'il leur parlait ainsi : Vous pouvez me dire que vous avez tout sujet de ne me pas croire,

qui rogarent, et testimonium perhibuit veritati. Ab iis enim rogatus, qui ad ipsum missi fuerant, utrùm esset ipse Christus, confessus est, et non negavit. Confessus est se non esse Christum, sed me esse ante ipsum : Testimonium ergo perhibuit veritati: Christus enim est Veritas. *Ego autem non ab homine testimonium accipio*, quasi illo indigeam; *sed hæc dico* de Joanne, me vobis attemperans, *ut vos salvi sitis* credendo quæ de me dixit. Confer cum Joannis 8, 14, ubi Christus ait : *Etsi ego testimonium perhibeo de me ipso, verum est testimonium meum.* Ita S. Cyrill. lib. 2, c. 9.

Vers. 35. — *Ille erat lucerna ardens* fervore charitatis, *et lucens* doctrinâ et prædicatione veritatis, ac

parce que celui qui se rend témoignage n'est point digne d'être cru parmi les hommes. Lors donc qu'il dit que son témoignage *n'est point véritable*, il faut entendre, dit saint Chrysostôme, qu'il ne l'est point selon la pensée de ceux à qui il parlait, quoiqu'il le fût en lui-même, comme il le déclare dans cet autre passage que nous venons de citer.

Mais après qu'il leur a fait connaître la vertu de cette divine lumière qui lui découvrait à nu le fond de leurs cœurs, il détruit leurs vaines pensées, en leur opposant trois témoignages incontestables de la vérité des choses qu'il leur avait annoncées; savoir, le témoignage de Jean-Baptiste, son précurseur, celui de son Père, et celui des œuvres miraculeuses qu'il avait faites. D'abord il propose le moindre des trois, qui était celui de saint Jean; et il ne craint pas de dire avec certitude, qu'*il soit que le témoignage qu'il rend de lui est véritable*, parce qu'il connaît la vénération qu'avaient les Juifs pour ce saint homme.

Vers. 33, 34. — *Vous avez envoyé à Jean, et il a rendu témoignage à la vérité. Pour moi ce n'est pas d'un homme que je reçois le témoignage; mais je dis ceci, afin que vous soyez sauvés.* — Vous pourrez me dire, que Jean-Baptiste ne m'a rendu témoignage que par complaisance. Mais ce n'est pas moi qui ai recherché son témoignage. C'est vous-mêmes qui avez député vers lui des principaux d'entre vous, et vous ne lui auriez pas envoyé cette députation, si vous ne l'aviez pas jugé très-digne de foi. Or sans songer à sa propre gloire, sans avoir égard au sentiment de tous les Juifs, qui le regardaient comme pouvant être lui-même le Christ, *il a rendu témoignage à la vérité*, lorsqu'il a dit, qu'*il y en avait un au milieu de vous que vous ne connaissiez pas, qui lui avait été préféré, et dont il n'était pas digne de dénouer les cordons de ses souliers;* et lorsqu'il a déclaré ensuite, que *celui-là est le Fils de Dieu.* Cependant, ajoute Jésus-Christ, *ce n'est pas d'un homme que je reçois le témoignage;* car étant Dieu, comme je le suis, je n'ai pas besoin pour moi-même du témoignage d'aucun homme. Mais parce que vous êtes davantage attachés à lui, que vous avez témoigné une si grande créance pour ses sentiments, et que vous avez tous couru à Jean comme un Prophète; en même temps que vous refusez de me croire, quoique je fasse de si grandes œuvres à vos yeux; c'est pour cela que je vous fais souvenir de son témoignage, *afin que vous soyez sauvés*, en croyant au moins à ce qu'il a dit de moi, et en recevant les vérités que je vous annonce pour votre salut, de la part de Dieu, mon Père.

Vers. 35, 36, 37. — *Il était une lampe ardente luisante : et vous avez voulu vous réjouir pour un peu de temps à la lueur de sa lumière. Mais pour moi j'ai un témoignage plus grand que celui de Jean. Car les œuvres que mon Père m'a donné pouvoir de faire..... rendent témoignage de moi*, etc. — Jésus-Christ ne laisse pas de relever le témoignage que Jean-Baptiste avait rendu sur son sujet, pour faire comprendre aux

vitæ sanctitate. Non erat ille lux hominum, interiùs ipsos illuminans, lux increata, lux vera, lux immensa; sed lucerna, ab illo fonte lumen mutuata : *Vos autem voluistis ad horam exsultare in luce ejus.* Principio exsultâstis ob prophetiam genti vestræ redditam, ob efficaciam doctrinæ, et admirabilem vitæ sanctimoniam, quæ in Joanne emicuit, et ad eum cum incredibili gaudio confluxistis : sed pro vestrâ levitate et inconstantiâ ipsum aspernari cœpistis, postquàm mihi testimonium perhibuit, et vitia vestra liberè increpuit.

Vers. 36. — *Ego autem habeo testimonium majus Joanne*, seu testimonio Joannis, quod parvifecistis, et cui credere noluistis. *Opera enim quæ dedit mihi Pater ut perficiam ea, ipsa opera* admirabilia et naturæ vim omnem ac leges excedentia, quæ nonnisi divinâ potestate et voluntate perfici possunt, ipsa, inquam, opera *quæ ego facio, testimonium* certius et clarius *perhibent de me, quia Pater misit me.* Ipsa opera quæ hactenùs feci, et deinceps editurus sum ex voluntate Patris, testimonium perhibent me à Deo missum esse... « *Si Patris opera facit Christus Jesus, et quæcum-*

Juifs combien ils étaient coupables de ne s'y être pas rendus, et d'avoir changé si légèrement à l'égard d'un homme, qu'ils révéraient au commencement comme un grand prophète. *Il était*, dit le Sauveur, *une lampe*, c'est-à-dire, une lumière destinée pour commencer à éclairer le peuple juif dans les ténèbres de son infidélité. Et cette lampe *était ardente et luisante*, c'est-à-dire, très-capable d'éclairer par sa lumière, et d'échauffer par son feu ceux à qui elle parut, s'ils ne l'avaient rejetée ensuite par un effet ordinaire de la légèreté de ce peuple, toujours changeant et inconstant dans ses voies. C'était une lampe *ardente* par le feu de la charité, dont le cœur de Jean était embrasé; et *luisante* par la lumière de la vérité qui l'éclairait, pour servir ensuite à éclairer tous les autres. Car *il n'était pas* lui-même *la lumière*, selon qu'il est dit au commencement de cet Evangile : mais Dieu avait allumé cette *lampe*, et l'avait rendue *ardente et luisante, afin qu'il rendît* un illustre *témoignage à* celui qui était *la* vraie *lumière.*

Cependant quoique les Juifs eussent témoigné d'abord tant d'admiration de la sainteté de Jean, et une si grande déférence pour ses paroles, ils voulurent seulement, dit le Sauveur, *se réjouir pour un peu de temps à la lueur de sa lumière* : ce qui signifie leur inconstance, et cette légèreté avec laquelle ils s'éloignèrent de ses sentiments, après avoir respecté en apparence ses instructions. Car d'abord ceux de Jérusalem, de toute la Judée, et de tout le pays des environs du Jourdain venaient à lui; et confessant leurs péchés, ils recevaient son baptême dans le Jourdain. Mais depuis ils le quittèrent, et ne crurent plus à la vérité du témoignage qu'il rendait à Jésus-Christ. Il est dit même, que plusieurs des Pharisiens qui étaient venus se présenter afin d'être baptisés, rejetèrent le conseil de Dieu sur eux, rebutés peut-être de la force des représhensions du saint Précurseur, que leur orgueil ne put supporter.

Mais après que Jésus-Christ a parlé du témoignage de Jean-Baptiste, cette *lampe ardente* du feu dont le vrai Soleil de justice l'embrasait, et *luisante* de la lumière dont il était éclairé, il déclare qu'il en a un autre beaucoup plus considérable; savoir celui de ses œuvres miraculeuses, comme étaient la guérison du fils de l'officier de Capharnaüm, et celle du paralytique de la piscine. Il dit que *son Père lui avait donné le pouvoir de faire ces œuvres*, voulant toujours s'accommoder à la faiblesse de ses auditeurs, pour les

que illi soli conveniunt, hæc ipse quoque proprià virtute adimplet, quomodò cuivis non manifestè patebit eamdem cum illo sortitum esse naturam, et Patris proprietatibus præfulgere, ut qui ex ipso natus, eamdem cum ipso vim et operationem habet? Verùmtamen ab eo se opera dicit accepisse, aut propter humanitatem et servi formam humiliùs de se loquens; aut Patris approbationem et assensum in faciendis miraculis donationis nomine adornans. Sic enim missum quoque se asserit, maximè cùm exinaniverit se ipsum propter dilectionem in nos. Humiliavit enim semetipsum, et humiliationis vilitatem aliâ ratione constare non comperiemus, quàm quòd interdùm ut homo loquatur. Sic per Psalmistam sub ejus personâ propter nos humano more dictum est, Psal. 2 : « *Ego « autem constitutus sum rex ab eo super Sion montem « sanctum ejus, prædicans præceptum ejus.* » *Nam qui cum Deo Patre semper regnat, qui in eodem throno considet, regem se constitutum fatetur ac Dominum, quæ habebat ut Deus accipere se dicens, cùm factus est homo.* »

Vers. 37, 38. — *Et qui misit me Pater, ipse testi-*

faire entrer dans cette importante vérité, qu'il n'y avait rien dans ce qu'il faisait qui fût opposé à la volonté de son Père, ni qui violât son ordonnance touchant le jour du sabbat, comme ils se l'imaginaient. Et il ajoute que ces mêmes œuvres rendaient témoignage à sa mission, en prouvant que *c'était le Père qui l'avait envoyé.* Car il n'eût pu faire de tels miracles, s'il n'était venu de la part de Dieu; ce qu'il voulait principalement prouver aux Juifs, afin qu'ils ne pussent l'accuser d'agir contre ses préceptes. Or il faut toujours se souvenir, que quand il parle du *pouvoir que le Père lui a donné*, ou il parle de soi-même comme Fils de Dieu, né de lui avant tous les siècles; et en ce cas on doit entendre, selon qu'on l'a déjà dit, par ce *pouvoir*, son être divin et sa naissance éternelle, qui le rend tout-puissant avec son Père; ou il parle de soi-même comme Fils de l'homme, et comme humilié dans sa nature humaine par le mystère de son Incarnation; et en ce cas il faut entendre par ce *pouvoir* qu'il a reçu, ce qu'il dit ailleurs par la bouche de son Prophète : Que *le Seigneur l'a établi roi sur Sion sa sainte montagne;* parce qu'en effet, comme homme, il a reçu ce qu'il n'avait pas auparavant.

Le troisième témoignage sur lequel le Fils de Dieu appuie sa mission devant les Juifs, est celui du Père éternel : *Et mon Père*, leur dit-il, qui *m'a envoyé, a rendu lui-même témoignage de moi.* Ce témoignage est celui par lequel il déclara à son baptême, que *c'était son Fils bien-aimé.* Mais afin d'ôter aux Juifs l'idée grossière qu'ils pouvaient avoir de Dieu, en s'imaginant qu'il avait et un visage et une voix comme les hommes, il ajoute dans l'instant : *Vous n'avez jamais ouï sa voix, ni vu son visage.* Car quand il parle ainsi de la voix et du visage du Père, il n'entend pas, dit S. Chrysostôme, que Dieu ait effectivement une voix, quoiqu'ils ne l'entendissent pas, ni un visage, quoiqu'il leur fût invisible; mais il veut par là leur faire comprendre qu'il n'y a rien de toutes ces choses sensibles en Dieu, lequel est un pur esprit. Ainsi il répond à la secrète pensée de leurs cœurs, par laquelle ils raisonnaient en eux-mêmes contre ce que Jésus-Christ leur avait dit du témoignage que le Père lui avait rendu : Comment, disaient-ils, peut-n être véritable que Dieu rende témoignage à celui-ci, lorsqu'il viole la loi de Dieu même? Et quand est-ce que le Père lui a rendu le témoignage dont il parle? Nous savons bien par les livres de Moïse, que Dieu étant descendu sur la montagne de Sina, a été vu de